



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 8 AVRIL 2022**



DÉBATS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLETONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLETONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Christiane AYACHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Eric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEFFE DE CABINET

Amandine BARRAT

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 8 AVRIL 2022

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président,
et introductions

11 à 19

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2021 : budget principal du Département et budgets annexes	20
102	Compte Administratif du budget principal du Département pour 2021	21 à 23
103	Affectation des résultats 2021 et couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes	24
104	Budget Primitif principal du Département pour 2022	25 à 31
105	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Compte Administratif 2021	32
106	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Budget Primitif 2022	33
107	Centre Départemental de Santé : Compte Administratif 2021	34
108	Centre Départemental de Santé : Budget Primitif 2022	35

109	Vote des taux 2022 : taux de répartition de la taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers	36
110	Politique des Ressources Humaines - Dotations 2022	37 à 39
111	Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	40
112	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 28 février 2022	41
113	Elections professionnelles : modalités de vote et composition des commissions administratives paritaires, de la commission consultative paritaire et du comité social territorial	42
114	Politique départementale relative aux Systèmes d'Information de la Collectivité - Dotations 2022	43 et 44
115	Politique départementale de la Transition Ecologique - Dotations 2022	45 et 46
117	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	47

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201	Politique de l'Autonomie - Dotations 2022	48 à 50
202	Politique de l'Emploi et de l'Insertion - Dotations 2022	51 et 52
203	Santé et Prévention : Protection Maternelle et Infantile - Dotations 2022	53
204	Politique de Prévention et de Protection de l'Enfance - Dotations 2022	54
205	Politique de Prévention, Action Sociale et Plan Ambition Santé - Dotations 2022	55
206	Plan "Ambition Santé" - Modalités	56
207	Suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle-Aquitaine formulées dans le cadre du contrôle sur la Protection de l'Enfance et les Mineurs Non Accompagnés	57

208	Actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse - Actions Transports : élèves handicapés, Handimobile, Jeunesse - Dotations 2022	58 et 59
209	Politique culturelle départementale - Dotations 2022	60
210	Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2022-2028	61
211	Politique sportive départementale - Dotations 2022	62
212	Archives Départementales - Dotations 2022	63
213	Bibliothèque Départementale - Dotations 2022	64

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301	Réseaux et Infrastructures - Dotations 2022	65 et 66
302	Aménagement Numérique du Territoire - Programmation 2022	67 à 69
303	Bâtiments et Moyens Généraux - Dotations 2022	70
304	Aides aux Collectivités - Dotations 2022	71 et 72
305	Politique de l'Habitat - Dotations 2022	73 et 74
306	Tourisme - Dotations 2022 et convention de partenariat Corrèze Tourisme	75
307	Développement et attractivité des territoires 2022	76 et 77
308	Massif Central - Contrat de Plan Interrégional - Etat - Région - Signature de la convention de Massif - Massif Central 2021-2027	78

COMMISSION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

401	Participation Citoyenne - Dotations 2022	79 et 80
-----	--	----------

M. LE PRÉSIDENT — Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de désigner comme Vice-Président de séance notre premier Vice-Président, Christophe ARFEUILLERE, et comme secrétaire de séance notre première Vice-Présidente, Sandrine MAURIN, à qui je passe la parole pour faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *

*

Mes chers collègues, nous allons débiter cette séance du Conseil Départemental de la Corrèze, qui est centrée sur le vote du budget 2022, avec à la fois le Compte Administratif 2021, qui est l'expression de l'année écoulée, et les prévisions de l'exercice 2022. C'est un acte important dans la vie des élus. Le budget est ce qui permet d'égrener, au fil des 38 rapports à l'issue du vote, l'ensemble des politiques conduites sur le Département. C'est donc un moment fort de l'expression politique, de la vie de la cité, pour nous tous.

Il est vrai qu'en cette période électorale, à la veille d'un premier tour d'une élection présidentielle, nous avons toujours su montrer, ici, que la vie publique, la vie politique, c'est-à-dire la vie de la cité, avait du sens, et que l'action publique et politique pouvait avoir aussi des conséquences fortes et améliorer le quotidien des Corrèziens. Je pense que nous avons été en capacité de le faire. Francis, qui reviendra notamment sur le Compte Administratif 2021, démontrera que nous sommes bien dans le « faire » : dire ce que l'on va faire et, surtout, faire ce que l'on a dit, afin de rendre aussi, peut-être, ses lettres de noblesse à la vie politique. Nous avons nos échanges et nos débats. Je pense que nous essayons de travailler dans un respect mutuel, que ce soit du fait majoritaire ou des minorités. Nous essayons aussi d'associer plus largement l'ensemble de nos concitoyens aux décisions qui peuvent être prises, ainsi qu'en témoigne l'Assemblée Citoyenne qui naîtra officiellement le 14 avril.

Oui, l'action publique peut avoir du sens et nous avons toujours porté le débat de manière digne et forte. C'est peut-être ce qui nous manque dans cette campagne présidentielle où, à trop vouloir enjamber ce scrutin, on risque de se retrouver au bout d'un tunnel, avec non pas une légitimité mais un projet politique pour notre pays qui n'est pas rechargé, puis des élections législatives et un troisième tour social risquant d'être un peu plus compliqué que la suffisance que nous subissons aujourd'hui dans cette élection présidentielle, notamment de la part du sortant. Je suis donc très heureux et très fier de la manière dont nous conduisons les choses ici collectivement et de l'espoir que cela suscite dans beaucoup de communes auprès de nos concitoyens. Les sondages qui annoncent qu'un Français sur trois pourrait ne pas se rendre aux urnes pour l'élection présidentielle en disent long sur l'état d'esprit du pays. Nous devons reprendre collectivement les choses en mains, faire en sorte de moins démissionner des fonctions qui nous sont assignées et redonner du sens. Si ce scrutin doit amener, au moins dans les intentions, plus d'un électeur sur deux à voter pour les extrêmes, avec des anciens partis de Gouvernement au niveau où ils sont, cela veut dire qu'il y a eu à un moment une faillite, une défaillance, et que le politique au sens noble, celui de vie de la cité, n'a pas su s'imposer à la bureaucratie et à la technocratie, et que c'est pourquoi les gens ont été élus n'a pas été perçu par l'ensemble de nos concitoyens. Nous devons aussi être prudents et avoir beaucoup d'humilité sur la perception que peuvent avoir nos concitoyens de l'action publique.

2022 est une année d'incertitudes, comme toutes les années électorales. Ne dit-on pas : « Année d'élection, année de rien » ? C'est toujours compliqué.

Nous sommes encore en période de crise sanitaire, même si le Gouvernement nous a fait comprendre que depuis que le Président est candidat, le COVID n'est plus un sujet. D'ailleurs (et cela n'a pas été rappelé dans la presse), il est même possible d'aller voter en ayant le COVID. Nous avons donc bien changé de doctrine. Il est vrai que les colonnes vertébrales sont faites pour plier. Je m'interroge néanmoins : pourquoi avoir fracturé le pays durant les trois premiers mois de l'année avec un pass sanitaire qui n'a servi, somme toute, qu'à diviser les gens et a surtout servi à « Moi » ? On veut nous faire oublier la gestion calamiteuse de cette crise COVID, qui reste malgré tout bien prégnante. Nous devons appeler chacun à la prudence : même si son incidence sur la santé semble un peu moins forte, le COVID est encore parmi nous. Il pèse sur la vie économique, sur la vie sociale et demeure présent dans l'esprit de tous, même si l'on en parle beaucoup moins.

Bien sûr, la crise en Ukraine est un élément majeur. On ne peut que condamner les crimes de guerre. Que l'on s'émeuve est évident, mais il est aussi évident qu'ils vont de pair avec la guerre. Ce n'est pas les excuser que de dire cela. Il n'y a jamais eu de guerre propre. Penser qu'un conflit armé puisse épargner les civils est une conception un peu naïve, de celles que nous en avons parfois en Europe. Même si la décision symbolique de l'ONU (Organisation des Nations Unies) de suspendre la Russie du Conseil des Droits de l'Homme est importante, je suis inquiet de constater que, sur 193 pays, 93 ont voté oui à la suspension. Cela signifie que le front européen, notre incidence, notre poids, notre impact sur l'ONU ne sont plus ce qu'ils étaient. Le poids de l'Union Européenne m'interroge sur ce volet défense. Bien sûr, nous avons eu un petit élan, au tout début. Mais sommes-nous capables d'envoyer des armes dignes de ce nom à l'Ukraine pour une riposte à la hauteur ? Pouvons-nous accepter que Marioupol et tant d'autres villes soient bombardées sans que le territoire russe ne soit touché ? A un moment, il faut arrêter l'angélisme. Si l'on souhaite riposter, ce n'est pas à coups d'embargos, qui font que notre pays est lui aussi sous le joug et la contrainte. Car l'un des enjeux est aussi l'indépendance et la souveraineté alimentaire et énergétique. Il est d'ailleurs inconcevable qu'une vraie politique européenne autour de ces thèmes, que beaucoup appellent de leurs vœux, n'ait pas été mise en place. Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire ? C'est la décision des Députés de LaREM (La République En Marche), avec leur majorité européenne, de voter le « *Farm to fork* », c'est-à-dire la baisse de la production dans l'Union Européenne. Or, quelques mois plus tard, parce qu'il y a la guerre, on nous explique, toujours en zigzag, que l'on va se remettre à produire, tout en laissant la Commission Européenne déclarer les élevages de plus de 100 UGB (Unité de Gros Bétail), c'est-à-dire 50 vaches et 50 veaux, industriels, au même titre que les industries les plus polluantes de notre pays. Restons sérieux. Et soyons clairs : ce zigzag amènera nombre d'électeurs à se poser des questions, au soir du premier tour, sur la capacité des uns et des autres à pouvoir faire une vraie alternance. C'est un drame, parce que les Français le perçoivent parfaitement.

L'Union Européenne a aussi ses responsabilités sur le front de l'énergie. Nous voyons bien où elle nous a menés en matière de dépendance énergétique. La concurrence unique, qui est la règle numéro 1 au sein de l'Europe, nous a amenés à déréguler les tarifs réglementés de l'électricité. Ce matin, j'entendais que la Ville de Limoges avait été obligée de prendre des décisions, comme la commune de Meymac. Nous sommes tous logés à la même enseigne. La partie énergétique représente 3 M€ sur le budget du Département. Où est la vision des soi-disant visionnaires sur ces choix stratégiques ? Elle consiste à fermer des centrales nucléaires et à rouvrir des centrales à charbon.

Je ne me situe pas dans la politique nationale et européenne en disant cela. C'est ce que perçoivent les gens. C'est aussi ce qui impacte directement le pouvoir d'achat des Français et des Corrèziens. C'est sur ces conséquences que nous devons agir.

Le choix que nous avons fait collectivement vis-à-vis de l'Ukraine, lors de la dernière Commission Permanente, consistait à déterminer si nous avions des possibilités d'accompagnement logistique. Assez rapidement, nous nous sommes rendus compte qu'il était très coûteux d'acheminer directement des marchandises et que la priorité était plutôt d'accueillir des déplacés. Nous avons 480 Corrèziens qui proposaient 1 250 places d'hébergement. Dans la réalité, 17 propositions pour un total de 70 places se sont avérées viables sur la durée et 8 ont été attribuées. Ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît ; donner un paquet de nouilles est plus facile que de disposer d'une capacité d'accueil forte. Je le dis, là aussi, avec la plus grande force : nous avons 20 logements de fonction à mettre à disposition. Or, dans cette technocratie défaillante, d'aucuns vont nous expliquer que nous devons réunir un conseil d'administration de collège pour déterminer si nous pouvons loger des déplacés dans l'établissement. J'ai dit avec la

plus grande fermeté à l'Inspecteur d'Académie que nous étions chez nous, que nous mettrions les logements à disposition et qu'il devrait s'adapter. Après ces premières mesures, nous verrons, probablement à l'automne, si le Centre de Bugeat est en capacité d'accueillir d'autres personnes. Le Département a facilité l'accueil administratif et a fait en sorte de mettre les travailleurs sociaux à disposition des familles. Aujourd'hui, environ 200 déplacés sont en Corrèze, dont une majorité de femmes et 75 enfants.

Enfin, en lien avec la crise ukrainienne, nous avons une attention toute particulière pour les Corrégiens qui souffrent en raison des impacts de la dépendance énergétique, notamment du prix de l'électricité indexé sur le gaz russe. En Corrèze, 21 % des moins de 30 ans et 16 % des 30-39 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. Nous en connaissons tous, sans peut-être réellement le savoir d'ailleurs, peut-être parce qu'il y a un peu plus de retenue dans la ruralité. Les distributions alimentaires ont augmenté de 25 %, les demandes auprès de nos travailleurs sociaux de 20 % : ce sont quand même des signaux. Il y a de moins en moins de petits boulots au quotidien pour les jeunes. En outre, 40 % des familles sont des familles monoparentales pour lesquelles le seuil d'équilibre est très fort.

Voilà donc un certain nombre de réalités. Nous avons demandé aux services de mobiliser le fonds de secours d'urgence, le secours aux personnes sur le fonds de secours départemental, sur l'aide aux jeunes, à la fois l'aide alimentaire et l'aide d'urgence, sur les personnes âgées, un soutien alimentaire auprès du public les plus fragiles, de mobiliser, aussi, le fonds de solidarité logement. Il faudra que nous voyions, au fil de l'année, comment nous pourrions répondre aux besoins dans le cadre des réunions de la Commission Permanente.

Le budget 2022 demeure néanmoins un budget de l'espoir. C'est peut-être la première année où le Département retrouve une forme de lisibilité à moyen terme, au moins pour les 3 ou 4 prochaines années. Grâce à la bonne gestion qui a pu être faite jusqu'à aujourd'hui, nous avons la possibilité de conforter un investissement qui, pour les départements de notre strate, était reconnu par tous comme étant aux alentours de 40 M€. Nous sommes plutôt, depuis 2 ou 3 ans, à une moyenne de 50 M€, même si nous en avons 60 cette année, en stabilisation donc, voire en hausse par rapport au segment de notre strate. La gestion permet non seulement d'utiliser les excédents générés par des recettes exceptionnelles comme les droits de mutation, mais aussi d'aller cibler des choses exceptionnelles et notamment un grand plan d'investissement s'inscrivant dans 2 grandes compétences du Département : un plan "Bien vivre au collège", pour lequel 2 actions sont déjà engagées à Argentat-sur-Dordogne et Allasac, et le plan "Routes 2030", avec Lubersac qui débutera assez rapidement, puis Meymac, ainsi que le lancement des études sur Varetz.

Néanmoins, malgré ces améliorations, nous retrouvons, pour la première fois depuis plusieurs années, l'effet de ciseau entre les dépenses et les recettes dont nous avons longuement parlé dans cette Assemblée, due aux 12 M€ de charges supplémentaires assés de manière assez insidieuse par le Gouvernement, soit presque autant que le prélèvement qu'avait fait François HOLLANDE au grand jour sur les dotations de fonctionnement. La campagne électorale nous a amené son lot de surprises, avec notamment le souhait du Président MACRON de baisser de 10 M€ les dotations supplémentaires auprès des collectivités. Nous allons également retrouver, pour la première fois dans notre budget, au-delà de la capacité d'investissement, une augmentation des dépenses de fonctionnement liée à des décisions qui ne sont pas les nôtres et, peut-être, suite à l'élection présidentielle, une baisse des recettes en lien avec le prélèvement des dotations et à la mise sous tutelle des collectivités locales par un Etat tout puissant.

Voilà les grandes orientations de ce budget. Je pense qu'elles sont fidèles aux engagements qui sont les nôtres et qu'elles nous donnent une importante capacité d'action publique. Malgré les difficultés, les collectivités locales ont toujours su s'adapter. On nous fait, cette semaine, un procès d'intention pour avoir augmenté globalement l'impôt foncier. C'est oublier la suppression de la taxe d'habitation, la suppression des ressources des collectivités, la crise sanitaire et l'augmentation des charges courantes. C'est ce « en même temps », ce zigzag permanent, qui font que nous sommes à la fois dans une reprise en main par l'Etat de nos recettes et dans une situation d'être mis devant le fait accompli d'une augmentation de la fiscalité locale. Nous n'aurons pas ce débat ici puisque le Gouvernement nous a supprimé, comme aux régions, toute liberté de taux et de prélever de l'impôt. Cela pose tout de même un vrai problème d'expression démocratique : celui des politiques publiques menées sans consentement à l'impôt. Tout est fait pour centraliser et éloigner le peuple des décisions qui sont prises.

Je vous remercie.

Avant de passer la parole à Bernard, le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a une communication à nous faire.

M. DARTHOU – Merci, Président.

Le SDIS de la Corrèze a été informé que le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Marcillac-la-Croisille avait été placé en garde à vue ce jeudi 7 avril. Des perquisitions ont eu lieu sur demande du juge d'instruction en charge de l'affaire qui concernait des départs de feu. A ce stade, il convient de laisser l'enquête se poursuivre et de respecter le principe de présomption d'innocence. Dans l'attente des conclusions de cette enquête et à titre conservatoire, le SDIS suspend l'intéressé de ses fonctions de Chef de Centre, qui seront assurées par le Chef de Centre Adjoint. Si les faits sont avérés, le SDIS de la Corrèze prendra les mesures qui s'imposent avec la plus grande sévérité. Le SDIS de la Corrèze réaffirme son soutien et sa confiance à tous les sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires, qui s'engagent au quotidien pour la sécurité et les secours auprès des Corrèziens.

Merci, Président.

M. COMBES – Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, bonjour. J'espère, comme la dernière fois, que vous allez bien.

Je souhaitais revenir un peu sur les propos que vous avez tenus, Cher Monsieur le Président. Je me suis d'abord pincé. Je me suis dit : « Je suis devenu Député et je ne m'en suis pas aperçu ». J'ai trouvé que, lors de votre débat inaugural, même si nous ne sommes pas 577, nous sommes un peu moins, vous vous êtes mis dans l'habit, vous avez pris de la hauteur. A juste titre : vous avez bien fait et très bien fait de rappeler l'urgence de la situation. Une seconde chose m'a interpellé. Je me suis dit : « Ma parole, il devait être présent dans nos débats de Corrèze à gauche, tel un fantôme dans un endroit où on ne le voyait pas ». Je ne dis pas que vous avez mis des micros, c'est très loin de ma pensée. Par conséquent, mon discours sera le même, mais comme si je vous reprochais de ne pas avoir dit ce que vous venez de dire. Tout le monde s'adaptera, puisque je ne vais pas le refaire maintenant : vous comprenez bien que c'est trop compliqué. Malgré ma grande vivacité politique, je reste quand même un homme simple.

Je voulais vous dire un certain nombre de choses par rapport à vos propos. Vous avez rappelé des urgences de situation, une urgence politique aussi, qui est grave, surtout par rapport à l'Ukraine et vous avez bien fait de le signaler. Mais je ne l'ai pas beaucoup vu dans les rapports. C'est pourquoi Monsieur le Président, en lisant vos très volumineux rapports, en étudiant votre projet de budget, je me suis là aussi pincé. Je me suis demandé si vous étiez toujours Président du Conseil Départemental de la Corrèze en exercice. Car je n'ai pas retrouvé votre trace, votre empreinte dans ces propositions : pas de grand projet, pas de nouveau grand plan, des rapports plutôt creux ou insipides (je n'accuse pas ceux qui les ont rédigés, c'est une très belle composition), un budget qui nous a paru inconsistant, du point de vue d'une volonté politique s'entend. Je me suis demandé où était passé le Pascal COSTE combatif, intrépide, ambitieux, voire audacieux. Et puis, je me suis rappelé que le Président LR (Les Républicains) du Département de la Corrèze s'était engagé dans une campagne présidentielle compliquée : d'abord une primaire avec Xavier BERTRAND, puis dans le sillage de Valérie PECRESSE. Il faut bien aider ses camarades et vous avez bien fait de le faire. Mais que, peut-être, vous n'aviez pas trouvé le temps de mettre les mains dans le cambouis de ce projet de budget en profondeur et que vous aviez, momentanément, quelque autre priorité. En effet, dans ces rapports, il n'y a pas grande chose, en fait. Ce projet n'est qu'une copie du budget de l'an dernier. En tout cas, c'est ainsi que nous le vivons. Il n'y a de nouveau que quelques mesures imposées par l'Etat, pour les personnes âgées et pour l'enfance. Un Etat qui, décidément, trouve toujours le moyen de faire payer les collectivités, vous l'avez dit.

En tout cas, après le plan élagage, le plan année de la jeunesse, le plan attractivité territoriale, le plan captage de nouveaux habitants, le plan rénovation des logements, le plan bitume routier (sauf pour les déviations de Meymac, Lubersac et Ussel), le plan Réserve de Biodiversité, le plan Santé, le plan 100 % Fibre, vous voyez, vous en avez fait des choses, je m'attendais à découvrir, une fois encore, quelque chose de nouveau, d'inventif, d'innovant, de courageux, de lumineux, d'électrisant. Je ne m'attendais certes pas à un plan personnes âgées : nous savons que ce n'est pas toujours le domaine qui vous intéresse le plus. Je pensais qu'il y aurait au moins un plan eau, un plan réserves d'eau, puisque ce sujet semblait être devenu prioritaire pour vous, puisque vous avez décidé de constituer une cagnotte de 25 M€. J'ai compris, d'ailleurs tout à l'heure, que vous vous étiez peut-être décidé à l'utiliser. Je pensais que vous alliez nous sortir un nouveau plan mirabolant de la manche ou du chapeau. Eh bien, non, il n'y a rien de neuf, rien qui corresponde aux nouveaux besoins des Corrégiens, aux besoins urgents, des besoins qui sont pourtant importants, et vous l'avez rappelé dans votre discours. Je pense que vous êtes malgré tout au courant : les prix augmentent, vous l'avez dit, en particulier ceux de l'énergie, et ce n'est qu'un début. Ils augmentent pour les collectivités, beaucoup, pour les collèges notamment, ce qui va se répercuter sur les finances des Départements et le nôtre. Mais les prix augmentent aussi pour les ménages, pour les familles, en particulier pour celles qui ont déjà beaucoup de mal à joindre les deux bouts, vous l'avez dit aussi dans votre discours. Nous pensons qu'en puisant un peu dans votre cagnotte de 25 M€, le Département devrait aider les familles corréziennes à faire face à la flambée de leurs dépenses due à l'augmentation du prix du carburant et notamment du fioul, puisque beaucoup de maisons sont encore chauffées au fioul dans nos campagnes. Vous devriez aider ces familles démunies à faire face à la hausse des prix du gaz, de l'électricité, des produits alimentaires et de bien d'autres. Vous l'avez dit aussi dans le discours, mais seulement dans le discours.

On ne peut pas mettre, Monsieur le Président, 25 M€ à l'ombre quand des milliers de Corrégiens n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois. Vous avez engagé un formidable plan de rénovation des logements, ce qui devrait leur permettre, à terme, d'être plus économes en énergie. Mais, malheureusement, ce plan risque de tomber à l'eau ou, en tout cas, d'être reporté aux calendes grecques, puisque nous manquons cruellement de diagnostiqueurs pour faire les évaluations et les besoins de travaux qu'il faut effectuer dans les logements. Vous avez peut-être un peu mis la charrue avant les bœufs dans ce domaine. Grâce à votre cagnotte de 25 M€, vous auriez pu aussi vous montrer un peu compatissant envers les communes qui vont tirer la langue à cause des dépenses supplémentaires imposées par l'Etat. Je sais bien, il faut redistribuer alors que l'on n'a pas toujours forcément les moyens de le faire. Elles auront des dépenses obligatoires qui s'ajoutent à la flambée des prix de l'énergie et des matériaux de construction : vous l'avez dit, les communes sont atteintes par ces sujets. Oui, vous auriez pu manifester votre solidarité envers les communes qui souhaitent continuer à investir un peu, à faire les travaux nécessaires et qui sont parfois obligées d'augmenter les impôts, vous l'avez dit dans votre discours.

Monsieur le Président, vous ne vous en êtes apparemment pas rendu compte, mais nous sommes entrés dans une crise, sauf dans votre discours, qui restera durable. Dites-moi : où regardez-vous ? Loin devant ou un peu dans le rétroviseur ?

Enfin, nous avons été étonnés de constater que dans vos très volumineux rapports, vous ne faites que très brièvement allusion à la guerre en Ukraine, sauf dans votre discours. Manifestement, vous étiez peut-être préoccupé par d'autres situations. Mais je constate que, dans votre discours, vous avez rattrapé le retard.

Dans 2 jours, chers collègues, nous en saurons un peu plus, vous l'avez dit. Les Français iront aux urnes, du moins l'espère-t-on, les Corréziennes et les Corréziens aussi. Nous les y espérons nombreux. L'abstention n'est pas un parti, encore moins un refuge : il est un déni de démocratie. Ce serait trop lâche et trop facile de laisser les autres décider pour nous. Lors de cette élection, toutes les idées, tous les choix, tous les choix de société, toutes les sensibilités sont présentes. Tous les possibles sont ouverts, y compris, même, les pires. Alors, votez. Votez Corréziennes, votez Corréziens. Soyons le département le plus civique de France. Avoir eu 2 Présidents issus de notre territoire nous oblige toutes et tous, ne croyez-vous pas ? J'espère que, d'ici-là, les habitants de Peyrelevade et de Davignac auront retrouvé les photos des candidats et qu'ils pourront, avant de se rendre aux bureaux de vote, constater leurs effigies sur les panneaux. Parce que, comme dirait Sonia TROYA : « Qu'est-ce qu'on fait dimanche ? On tient les bureaux ». Et, comme elle dit : « On espère qu'il y aura du monde ».

Et puis, une demande à Monsieur le Maire de Malemort-sur-Corrèze, mais je ne sais plus si c'est d'actualité : Christian BOUZON voudrait bien une place pour aller voir Michèle TORR.

Merci à vous tous.

M. LE PRESIDENT – Christophe.

M. ARFEUILLERE – Merci, Président.

Mes chers collègues, la séance d'aujourd'hui, traditionnellement consacrée au budget, s'ouvre dans un contexte de crise majeure, comme l'ont rappelé le Président et Bernard COMBES : une crise sanitaire d'abord, avec des répercussions économiques et sociales depuis 2 ans désormais, à laquelle s'est ajoutée une crise mondiale liée à la guerre en Ukraine. A ce titre, permettez-moi d'exprimer à mon tour toute notre solidarité en faveur du peuple ukrainien dans l'épreuve qu'il affronte ces dernières semaines.

Un contexte de crise majeure qui éclipse largement le traditionnel grand rendez-vous démocratique qui se tient tous les 5 ans dans notre pays. Ce dimanche, nous voterons pour le premier tour d'une élection présidentielle à l'issue d'une campagne très particulière, sans véritable débat d'idées entre les candidats, qu'il s'agisse des préoccupations du quotidien de nos concitoyens, telles que la santé, l'emploi, le grand âge ou les grands défis que notre pays doit relever, comme la cohésion des territoires, la transition écologique ou le défi numérique. Il en va de même de la gouvernance de notre République et de l'organisation de nos institutions, qui n'ont pas donné lieu à un véritable débat de fond. Aujourd'hui, pourtant, la République a besoin de refaire confiance aux Français, à leurs élus et à nos collectivités, qui ont démontré, plus que jamais ces 2 dernières années, toute leur importance à travers leur proximité, leur souplesse ou leur capacité d'innovation. Cette confiance, elle s'incarne dans la République des territoires que nous appelons de nos vœux et que, pour nous, Valérie PECRESSE porte dans cette campagne présidentielle. Une République des territoires pour redonner de la liberté et rétablir une confiance entre l'Etat et les collectivités. Une République des territoires pour donner aux collectivités les moyens financiers de leurs ambitions en leur garantissant des ressources suffisantes et stables en lien avec leurs compétences. Une République des territoires pour relancer une vraie stratégie d'aménagement local et défendre l'équité entre l'urbain et la ruralité. Une République des territoires nécessaire aujourd'hui pour reconnaître les collectivités à leur juste titre, après un quinquennat marqué par une volonté constante de recentralisation du pouvoir à Paris. Décisions imposées aux collectivités sans concertation, uniformisation des règles sans prise en compte des spécificités territoriales, injonctions des administrations centrales : le jacobinisme et la technocratie nous étouffent au quotidien. Sur le plan financier, le Gouvernement de François HOLLANDE s'était attaqué à nos recettes, avec une perte de 13 M€ par an pour la Corrèze ; celui d'Emmanuel MACRON a d'abord tenté de nous mettre sous tutelle en encadrant nos dépenses avec les contrats de Cahors. Depuis 2 ans, la méthode a changé, en nous imposant de nouvelles dépenses, sans concertation et sans compensation financière en retour. Et pour finir, la réforme de la fiscalité locale a privé nos collectivités de toute marge de manœuvre. Imposition de nouvelles dépenses, baisse des recettes, perte des ressources financières : c'est le retour de l'effet de ciseau pour nos budgets. On voudrait tuer les Départements que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Pourtant, les missions des départements sont au cœur du quotidien de nos concitoyens. Les Départements qui portent une action locale et de proximité aujourd'hui essentielle, les départements qui sont aussi dans le cœur des Français et agissent chaque jour pour répondre à leurs aspirations : une meilleure qualité de vie.

Cette action, c'est la nôtre, au Département de la Corrèze. Elle se traduira dans le budget 2022 qui vous sera présenté par notre collègue Francis COMBY et sera ensuite déclinée dans toutes nos politiques. Ce budget 2022 est fidèle à notre projet de mandat et s'inscrit dans la continuité de la gestion responsable et ambitieuse que nous conduisons depuis 7 ans. Un budget qui traduit nos grands engagements de mandat pour un Département protecteur des Corrèziens, engagé pour une meilleure qualité de vie, accélérateur de la transition écologique et défenseur de la Corrèze au sein de la grande Région.

En 2022, nous poursuivrons nos actions qui ont porté leurs fruits, notamment durant la crise sanitaire, et nous engagerons de nouveaux projets avec l'ambition et la capacité d'innovation qui est la nôtre. Attachés à notre modèle social, nous renforcerons nos politiques de solidarité avec de nombreuses mesures en faveur des plus fragiles. Dans le domaine de l'autonomie, du handicap et de l'enfance, nous avons fait le choix de valoriser les professionnels oubliés du Ségur de la Santé. Un Ségur qui s'apparente à une véritable passoire, qui filtre les personnels en fonction du niveau de reconnaissance du Gouvernement, renforçant le sentiment d'injustice et de non-reconnaissance des personnels. Face à cette méthode, nous avons fait le choix inverse, celui d'une réponse globale visant à revaloriser l'ensemble des personnels et travailler à la méthode avec tous les responsables des structures et les organisations syndicales. Pour renforcer l'attractivité de ces métiers, nous concrétiserons aussi un engagement du mandat en élargissant l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC) à l'ensemble du secteur médico-social ; cette AMAC qui a déjà largement fait ses preuves avec la formation et le recrutement de 70 aides à domicile en CDI depuis son lancement.

Première préoccupation des Corrèziens, nous renforcerons notre action en matière de santé, avec le développement du Centre Départemental Corrèze Santé. Pour cela, nous ferons preuve d'innovation avec le développement de la télé-médecine en Corrèze. Des cabines de télé-médecine seront installées en lien avec les communes et nous doterons nos infirmiers de pratiques avancées de malles de téléconsultation pour des visites à domicile. En parallèle, nous poursuivrons nos actions de promotion pour favoriser les recrutements et nous serons d'ailleurs présents vendredi prochain lors du forum organisé à la Faculté de Limoges pour promouvoir notre plan santé auprès des étudiants en médecine.

Sur le plan de la santé vétérinaire, nous sommes le premier Département à s'engager avec notre plan Corrèze Santé Animale, une initiative saluée par l'Ordre National des Vétérinaires et le Syndicat National des Vétérinaires à l'occasion du dernier Salon de l'Agriculture. Après la première aide à l'implantation d'une Maison de Santé Vétérinaire, votée lors de la dernière Commission Permanente, nous formaliserons les aides aux étudiants à la prochaine Commission Permanente du mois de mai.

Sur le volet de l'emploi, nous poursuivrons notre action volontaire et active en matière d'insertion. Là aussi, on voudrait nous faire croire que les Départements n'ont pas joué leur rôle. Pourtant, nous n'avons pas attendu l'Etat pour conduire une politique fondée sur les droits et les devoirs. Nous avons innové et sommes allés au-delà de nos missions de base, car on ne peut pas se contenter d'être un simple guichet distributeur d'allocations de solidarité, et les résultats sont là aujourd'hui. La crise sanitaire avait inversé la tendance, à la baisse, du nombre de bénéficiaires du rSa (revenu de Solidarité active), et le renforcement de nos actions, alliés à la reprise économique, a permis un retour au niveau d'avant-crise. Ainsi, depuis 2015, nous observons en Corrèze une baisse de 15 % du nombre de bénéficiaires du rSa : un bilan bien supérieur à la moyenne nationale sur la même période (4 %, pour rappel). Sur le terrain, nos actions concrètes construites avec le monde économique portent leurs fruits. Nous renforcerons cet effort en 2022, notamment dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi qui nous a été confié en concertation avec tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

Nous poursuivrons également notre action en faveur de notre jeunesse, porteuse d'avenir, à travers notre plan "Bien vivre au collège" pour améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement, avec notamment la modernisation des bâtiments et leur rénovation énergétique, des actions de lutte contre le harcèlement scolaire et les cyber-violences, la promotion des circuits courts en restauration scolaire, la sensibilisation à l'éco-citoyenneté et le renforcement de la participation des élèves à la vie de leur collège. Autant d'actions pour améliorer la qualité de vie de nos 10 000 collégiens du Département.

Nous confirmons aussi notre engagement pour une culture pour tous et partout en Corrèze. Après un nouveau schéma départemental renforcé, nous poursuivrons notre action pour garantir un égal accès aux enseignements artistiques sur tout le territoire.

S'agissant, par ailleurs, de notre politique sportive, notamment le sport santé et le sport bien-être, nous nous engagerons pour un développement des voies vertes, des voies partagées et multi-usages, qui auront vocation à mailler notre Département, en reliant notamment les sites d'intérêt touristique et patrimonial.

Nous poursuivons aussi la dynamique d'investissement qui est la nôtre depuis 2015 pour construire et aménager la Corrèze de demain. Grâce à notre bonne gestion financière, nous investissons 50 M€ par an pour aménager notre territoire et soutenir notre économie. En ce début de mandat, nous souhaitons aller encore plus loin en lançant un plan pluriannuel de grands investissements de 125 M€, notamment dans le cadre des programmes "Routes 2030" et "Bien vivre au collège".

Chers collègues, vous le voyez, en moins d'1 an, une bonne partie de nos engagements de mandat sont déjà réalisés ou enclenchés. Fidèles à notre méthode, nous respectons la parole donnée aux Corrèziens. C'est le seul moyen de redonner du crédit à l'action publique dans une époque où nos institutions font face à une crise de confiance. Redonner de la confiance et redonner de la fierté aux Corrèziens, c'est le fil rouge de notre action depuis 7 ans. Fiers de notre Corrèze, nous avons porté ses couleurs au Salon de l'Agriculture le mois dernier à Paris : une opération très réussie, avec 130 producteurs représentés à travers une boutique Origine Corrèze, qui se prépare à présent à s'installer en juin dans la capitale régionale pour « Bordeaux Fête le Vin », où près de 500 000 visiteurs sont attendus sur 4 jours. Une nouvelle occasion de pouvoir, notamment, faire rayonner notre belle Corrèze et redonner de la fierté aux Corrèziens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Cher Bernard COMBES, chers collègues, tout le monde avait compris que nous n'étions pas plus à l'Assemblée Nationale que nous n'étions en classe. Tu es revenu à tes premières amours, l'Education Nationale, pour distribuer les bons points et les mauvais points. J'ai vu beaucoup de bons points : je suis très satisfait. Je pense que les uns et les autres voient le travail accompli. Mais ce qui nous surprend plus, c'est la boutique du zigzag et du « en même temps ». En même temps, je sens que vous avez envie de m'envoyer à l'Assemblée Nationale et, en même temps, envie de me garder, parce que vous voyez bien que si je ne suis plus là, ça n'ira plus. Tout cela est compliqué, puisque nous n'avons pas encore inventé le clonage. Et pourtant, si, le clonage a bien été inventé.

Je voudrais redire toute ma fierté vis-à-vis des équipes administratives qui font un travail exceptionnel au quotidien, qui permettent justement de faire en sorte que la Maison tourne parfaitement, ainsi que de tout le clone de l'équipe qui a été sur tous les fronts durant une période où, c'est vrai, j'étais moins présent. Notre choix est très clair : c'est celui du rappel que vient de faire Christophe des politiques qui ont été conduites et qui ne sont pas neutres. C'est aussi d'avoir lancé, sur ce début de mandat, les sujets de la rénovation énergétique et de la santé vétérinaire, de faire en sorte que ce budget rende compte d'une politique menée, mais aussi de poser un grand plan d'investissement sur le "Bien vivre au collège".

J'ai souhaité ne pas instrumentaliser le Département dans cette période électorale et je suis ravi que vous l'ayez perçu. Ce n'est pas notre ADN (Acide DésoxyriboNucléique) et cela n'a jamais été notre manière de fonctionner. Nous aurons l'occasion, comme beaucoup de mes collègues des autres départements, de poser une vraie feuille de route lors du prochain Conseil Départemental pour 3 ans jusqu'aux élections municipales. Vous pourrez d'ailleurs faire vos paris, encore une fois, sur les élections sénatoriales.

Je voudrais revenir sur un mot : cagnotte. Il n'y a pas de cagnotte. Ce n'en est pas une. C'est le fruit d'une gestion rigoureuse, couplée à une recette exceptionnelle en droits de mutation : à recette exceptionnelle, plan exceptionnel. Nous venons de parler de l'effet de ciseau et de certaines ombres au tableau : donc, cela sera peut-être bienvenu. Nous serons plus en mesure d'affiner les choses lorsque le Chef de l'Etat sera élu. Telle est notre ligne. Nous ne manquons pas d'ambition, bien au contraire, mais je pense que nous avons eu l'humilité de remettre ce Conseil Départemental dans son rôle et de ne surtout pas l'instrumentaliser au service d'élections nationales qui n'ont rien à voir directement avec nos travaux.

Sans plus tarder, je voudrais passer la parole à Francis, sur la concordance des comptes, après avoir redit à Monsieur le Payeur Départemental combien nous apprécions la précision de son travail et la collaboration entre nos services. Francis.

RAPPORT N° 101

CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LES COMPTES DE GESTION DE
M. LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR 2021 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. COMBY – Merci, Président.

Le premier rapport concerne la concordance des comptes de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président du Conseil Départemental avec ceux établis par Monsieur le Payeur, les comptes de gestion. Ce sont les comptes relatifs au budget principal et aux 2 budgets annexes de notre structure, c'est-à-dire le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé". Pour ces 3 budgets, il y a effectivement concordance entre les comptes de gestion du Payeur Départemental et les comptes administratifs de l'ordonnateur, le Président du Département. Nous devons nous prononcer pour cette validation.

*La délibération n° 101 relative à la concordance des comptes avec les comptes de gestion de
M. le Payeur Départemental pour 2021 : budget principal et budgets annexes
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 102

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT POUR 2021

M. COMBY – Voici les éléments essentiels concernant nos comptes pour 2021. Tout d’abord, en section de fonctionnement, nos dépenses ont été maîtrisées, cela se voit sur cette diapositive : en rouge, nous avons les dépenses qui ont faiblement baissé en 2021 par rapport à 2020, tandis que la courbe en bleu représente les recettes, qui sont en hausse, nous y reviendrons tout à l’heure et cela a été dit, notamment en raison de recettes exceptionnelles liées aux droits de mutation. Voici donc une vue d’ensemble de nos recettes de fonctionnement.

Concernant le pôle Cohésion Sociale, je rappelle qu’il représente la plus grande part de nos dépenses de fonctionnement. Avec 141,5 M€, nous avons garanti les solidarités en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l’aide sociale à l’enfance et pour le développement de notre ambition santé. Au niveau de l’emploi et de l’insertion, si les dépenses avaient augmenté en 2020 du fait de la crise sanitaire, elles ont baissé en 2021 en raison de la reprise de l’activité dans notre Département. Enfin, troisième élément, si en 2020 nous avons noté une réduction des interventions à domicile, en 2021 le montant de la part a retrouvé son niveau de 2019 après avoir baissé un peu.

Concernant la Cohésion Territoriale, qui concerne notamment le domaine des routes et de la viabilité hivernale, la hausse des tarifs des carburants et des matières premières ont entraîné une hausse d’un peu plus de 800 000 € en fonctionnement par rapport à l’année 2020. Nous voyons ici le schéma de nos recettes 2021, avec notamment celles liées à la taxe foncière, converties en une compensation de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) en 2021 puisque, depuis l’année dernière, nous n’avons plus de recettes de TVA. Nous voyons les montants des dotations de l’Etat, les grandes lignes, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui sont à 31,5 M€, j’y reviendrai, et l’ensemble de nos diverses recettes pour un montant de 313 M€ pour 2021. Les DMTO, justement, sont des recettes que nous percevons sur les transactions immobilières ayant lieu dans le département de la Corrèze. Elles ont été exceptionnellement élevées en 2021, à 31,5 M€, alors que, vous le voyez, elles étaient depuis une petite dizaine d’années autour de 20 M€. Le nombre important de transactions immobilières en 2021 en Corrèze et l’attractivité de notre département expliquent ce montant.

Concernant le désendettement de notre Département, il est, depuis 2015, de 74 M€. Il a été de 26 M€ en 2021. Il était de 48 M€ de 2015 à 2020. Sur le diagramme situé en bas, nous voyons nettement que les intérêts de nos emprunts baissent.

Concernant les investissements et nos dépenses réelles d’investissement, cela a été dit aussi par le Président, elles étaient autour de 40 M€ jusqu’en 2015, nous sommes passés depuis à 45 M€, puis à 52 M€ en 2021, alors que le remboursement du capital de la dette s’atténue un peu depuis quelques années. Les investissements du Département ont concerné les routes pour 25 M€, les aides aux communes pour 11 M€ (même si nous inscrivons un peu plus, ces aides ne sont pas toujours mobilisées, les communes pouvant avoir des difficultés et du retard dans leurs projets), les bâtiments pour 5 M€ et les aides à l’habitat pour 3 M€.

Élément important de l’année 2021, notre résultat, qui dépend de notre bonne gestion depuis plusieurs années et des recettes exceptionnelles de DMTO que nous venons d’évoquer, s’établit à 61,8 M€ en 2021. Vous voyez que depuis 2015, il a progressé chaque année pour arriver à ce montant. De fait, nous avons une épargne nette en hausse. Je rappelle que l’épargne nette représente les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement moins le remboursement du capital d’emprunt, c’est-à-dire ce qu’il reste pour pouvoir investir. Elle augmente elle aussi régulièrement depuis 2015, pour être à hauteur de 43 M€ fin 2021. C’est un bon indicateur, qui traduit à la fois la maîtrise des dépenses, des recettes exceptionnelles et notre action pour le désendettement du Département de la Corrèze.

Enfin, quelques éléments, en jaune, pour nous comparer avec les départements de même strate. Notre épargne de gestion, dont je n'ai pas parlé, est à 67 M€, au-dessus de la moyenne des départements de même strate et des départements voisins. L'épargne brute est également au-dessus, à 60 M€, alors que la moyenne est à 41,7 M€. Notre épargne nette, dont je parlais à l'instant, à 30 M€, est dans la moyenne des départements de la strate.

Voici donc, Président, les éléments essentiels qui caractérisent l'année 2021, avec des recettes en hausse par rapport aux années passées, un désendettement qui s'est poursuivi et des investissements plus élevés par rapport aux années antérieures.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Francis. Pascale BOISSIERAS.

Mme BOISSIERAS – Merci Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Vice-Président, pour cette présentation. Je vais reprendre quelques lignes de ce Compte Administratif.

Nous constatons, à l'examen de ce Compte Administratif, que l'exercice 2021 a pu être exécuté normalement grâce à un contexte de reprise économique favorable et avec une forte croissance, la crise économique engendrée par la crise sanitaire de 2020 n'ayant pas entraîné d'impact majeur. Comme vous l'avez dit, les dépenses de fonctionnement baissent de 1,6 M€ par rapport à 2020. C'est le pôle de la Cohésion Sociale qui est majoritairement affecté, -1,1 M€, pour retrouver un montant semblable à celui de 2015. Je cite une phrase du rapport : « Ainsi les fortes augmentations de dépenses, notamment pour l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), l'Éducation, la Jeunesse et l'Insertion ont pu être compensées par les économies sur l'Autonomie ». Sur 2021, les moyens consacrés à l'Autonomie ont diminué de 553 000 €, sur l'Insertion de 747 000 €, pour l'ASE de 510 000 €. Les dépenses du pôle territorial sont en augmentation pour 825 000 €, essentiellement due, comme vous l'avez dit, à l'intervention sur les routes. Concernant les missions et communications, il y a également une baisse des dépenses, favorisée par la commercialisation du réseau fibre et une diminution conséquente, de -312 000 €, des moyens dédiés au tourisme. Les Ressources Humaines sont en légère augmentation, en raison de l'application de décisions réglementaires. Enfin, nous notons une maîtrise des dépenses de fonctionnement largement favorisée par des taux d'intérêt toujours très faibles, qui ont permis de réduire l'impact des charges financières sur le Compte Administratif de 2 % par rapport à 2013. Les recettes de fonctionnement sont en forte hausse, +11 M€, dopées par un niveau conjoncturel exceptionnel des Droits de Mutation à Titre Onéreux, comme vous l'avez souligné. A noter également que si les dépenses diminuent, les recettes affectées à la Cohésion Sociale sont en hausse pour 1,4 M€, grâce à une compensation sur l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie).

L'an passé, au sortir d'une année difficile, vous nous présentiez un budget déjà marqué du sceau de la prudence, ce qui vous a particulièrement réussi puisque le contexte financier s'est avéré favorable et a permis un montant d'investissement élevé, 52 M€, pour moitié consacré aux routes, alors que l'aide aux communes diminue encore pour atteindre un montant inférieur à 2016. Il est dit en page 34 que « la contractualisation n'est pas toujours suivie d'effets » : la méthode se révèle donc peu efficace.

Le résultat de fonctionnement permet le financement de l'investissement à hauteur de 31,8 M€ et le report de 12,5 M€. Vous avez donc fait le choix de baisser le montant des dépenses de fonctionnement par habitant, qui est l'un des plus faibles des départements ruraux, pour permettre le soutien de l'investissement et ramener l'encours de la dette au niveau de 2008.

Même si je n'ai pas été toujours en accord avec ces choix, notamment sur l'Autonomie, avec un soutien insuffisant sur le maintien à domicile et un engagement sur la rénovation énergétique tardif, qui ne fonctionne pas très bien, voire pas, je reconnais vos bons résultats comptables. Ce retour à meilleure fortune nous autorise donc à envisager, en 2022, un soutien fort aux Corrèziens confrontés, tout comme l'ensemble des Français, à une inflation galopante qui impacte leur capacité à se déplacer pour aller au travail et qui, pour beaucoup, ne parviendront pas à se chauffer convenablement l'hiver prochain. Vous venez de nous faire part, dans votre discours liminaire, de votre intention de mobiliser plusieurs fonds de secours : vous avez parlé du fonds de secours d'urgence, de l'aide aux jeunes, d'augmenter les plafonds, du soutien alimentation, du fonds de solidarité au logement...

Je pense qu'effectivement, nous devons le faire sans attendre et que vous devez nous donner rapidement de la visibilité sur les moyens consentis. En effet, au vu du rapport, nous ne pouvons pas anticiper votre propos liminaire et nous avons beaucoup d'interrogations. Le plan d'actions d'urgence pour les Corrèziens doit être mis en route très rapidement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Il n'y a pas d'autre prise de parole ? ... Juste 2 ou 3 précisions. La première concerne le tourisme. Nous avons effectivement une baisse de 315 000 € mais sur une augmentation forte qui était liée à la période COVID, puisque nous avons financé toutes les mesures exceptionnelles. En fait, globalement, il y a plus sur le tourisme, entre 50 000 € et 100 000 € supplémentaires.

Sur la contractualisation, tu touches à un vrai sujet, dont Bernard a dit quelques mots dans son intervention liminaire. Nous étions partagés entre 2 choix. Nous ne souhaitons pas revenir sur les modalités en pleine période électorale. Ce n'est pas tellement la contractualisation qui pose problème, parce qu'elle donne une lisibilité à tout le monde. Le vrai sujet est le changement des équipes en cours de route. Des projets ont été réactualisés et les événements amènent les communes à se tourner vers l'investissement. La question est la suivante : devons-nous terminer l'année avec les avenants et refaire une contractualisation 2023, 2024, 2025 pour redonner de la lisibilité sur la fin du mandat ? Cela permettrait de recalculer les taux et les projets. Pour le reste, nous sommes d'accord sur le fond. Nous n'avons pas souhaité faire d'effets d'annonce, mais il est bien évident que nous ne laisserons personne au bord de la route. Il faut faire du social, mais souvent, moins on en parle et plus on en fait.

*La délibération n° 102 relative au Compte Administratif du budget principal du Département
pour 2021
est adoptée à la majorité par 27 voix pour, 10 voix contre.*

RAPPORT N° 103

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

M. COMBY – Il s'agit, pour le troisième rapport de cette séance, de l'affectation des résultats 2021 aux 3 budgets 2022.

Pour le budget principal, tout d'abord, en investissement, le déficit cumulé est de 31 818 492,54 €. En fonctionnement, l'excédent cumulé est de 93 665 606,60 €. Une partie de cet excédent doit être affectée à la couverture du déficit d'investissement de 31 818 492,54 €. Il reste, en excédent à reporter, 61 847 114,06 €.

Pour le budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, l'excédent cumulé d'investissement de 166 133,44 € est reporté en recettes 2022. En fonctionnement, l'excédent de 210 823,60 € est reporté lui aussi en recettes de fonctionnement 2022.

Enfin, concernant le Centre Départemental de Santé Corrèze Santé, il y a un petit déficit d'investissement cumulé de 5 043,94 € et un excédent de fonctionnement de 48 331,37 €. Une partie de cet excédent de fonctionnement est affecté au déficit cumulé. Il reste donc à reporter en recettes de fonctionnement pour le Centre Départemental de Santé Corrèze Santé le montant de 43 287,43 € pour 2022.

La délibération n° 103 relative à l'affectation des résultats 2021 et à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.

RAPPORT N° 104

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT POUR 2022

M. COMBY – Le budget 2022 du Département de la Corrèze, conforme à nos engagements, est responsable et ambitieux. C'est un budget maîtrisé au niveau fonctionnement, qui permettra de garantir les solidarités auprès des Corrégiens malgré les contraintes dont nous avons parlé et dont je vous dirai quelques mots. D'autre part, il est caractérisé par des investissements en progression pour développer la Corrèze. Enfin, le désendettement se poursuivra comme il s'est effectué jusqu'en 2021, avec 5 M€ supplémentaires pour disposer de marges de manœuvre.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées à 264 M€ mais sont caractérisées par des contraintes fortes, comme l'a dit le Président, et par des décisions gouvernementales qui les impactent, puisque nous inscrivons 12 M€ en lien avec des obligations nouvelles, l'autonomie, l'enfance..., ainsi que 3 M€ pour faire face à la crise en Ukraine et, surtout, à l'augmentation du coût des énergies. Les solidarités sont à 59 % de nos dépenses de fonctionnement, comme au budget précédent. Nous en renforçons certains aspects, notamment en rajoutant 9 M€ par rapport aux oubliés du Ségur de la Santé. Nous souhaitons, bien sûr, renforcer notre action dans le domaine de la santé et un rapport sera consacré tout à l'heure à la poursuite du développement de notre Plan Ambition Santé. Pour l'aide sociale à l'enfance, 25 M€ ; sont consacrés aux personnes âgées handicapées, 97 M€ ; pour l'insertion et l'emploi, nous souhaitons que cela puisse s'inscrire autour de 22 M€, avec une baisse de 2 M€ par rapport au budget de l'année dernière.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont difficiles à maîtriser puisque ce ne sont que des dotations ou des compensations de l'Etat, mais nous n'avons plus d'action sur les recettes de fonctionnement dans la mesure où nous n'avons plus la possibilité de voter les taux d'imposition. Elles sont donc affichées à 296 M€, avec un certain nombre de recettes : les recettes de fiscalité et les compensations de l'Etat, en légère baisse de 0,3 % par rapport à 2021 ; la fiscalité indirecte, qui concerne notamment les DMTO, que nous affichons à 20 M€ cette année par rapport aux 31,5 M€ de l'année dernière, en baisse de plus de 16 % ; les dotations de l'Etat, en légère baisse de 0,4 % ; diverses compensations et recettes sociales. Au final, notre budget 2022 affiche 295,5 M€ de recettes contre 292,5 M€ au budget passé et 313 M€ au niveau du Compte Administratif.

Concernant l'effet de ciseau dont il a été question tout à l'heure, je vous avais montré cette diapositive par rapport à 2021. Nous nous étions arrêtés à des recettes, la courbe bleue, qui montait jusqu'à 313,8 M€, et des dépenses qui étaient légèrement plus faibles que les 2 années passées à 241 M€. Nous voyons qu'en 2022, les recettes baissent fortement par rapport à 2021 tandis que les dépenses augmentent fortement. Le ciseau est proche et l'écart se réduit entre nos dépenses et nos recettes, ce qui amputera notre épargne brute et notre capacité à investir, même si nos efforts de gestion antérieurs nous permettront de continuer à le faire. Nous revoyons ici les efforts de gestion antérieurs par rapport à ce que je disais dans la présentation des comptes 2021. Ce sont les résultats qui, chaque année, sont en augmentation et à près de 62 M€ au 31 décembre 2021, ce qui permet d'augmenter notre capacité d'investissement et nos investissements pluriannuels, dont le Président parlait à l'instant. Les investissements s'affichent à 136 M€ pour 2022. 74 M€ de dépenses d'investissement, 30 M€ de remboursement d'emprunt sont prévus et nous devons reprendre le déficit de près de 32 M€, que nous inscrivons bien sûr en dépenses.

Quelques éléments un peu plus précis concernant les dépenses d'investissement, qui permettront d'aménager la Corrèze à hauteur de 49 M€ : 19 M€ pour les routes, 14 M€ pour les aides aux communes, 3 M€ pour les aides à l'habitat et la rénovation énergétique, 3,5 M€ pour les collèges et les bâtiments départementaux, 2 M€ pour l'aménagement numérique et 1,5 M€ pour le programme Corrèze Transition Ecologique. Dès 2022, par rapport au plan pluriannuel de grands investissements affichés à hauteur de 123 M€, nous pouvons mobiliser en 2022, au sein de ce plan, 25 M€ en plus des 48,7 M€, soit un total de 74 M€. Ces 25 M€ concernent les "Routes 2030"

(Lubersac, Meymac, Noailles, Varetz, Ussel) et le plan "Bien vivre au collège" ainsi que la modernisation et la rénovation énergétique des collèges pour 5 M€.

Concernant les recettes réelles d'investissement, elles se décomposent en 11 M€ de recettes, la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) – l'ex Dotation Globale d'Équipement (DGE) – à 4,8 M€, le remboursement de la TVA à 3 M€, les dotations comme chaque année pour les collèges de 1,3 M€ et d'autres recettes à 1,9 M€. Nous avons bien sûr dans les recettes les 25 M€ d'emprunt : comme nous remboursons 30 M€, nous nous désenterrons de 5 M€. Notre avons également notre autofinancement suite au résultat de près de 62 M€ fin 2021, le transfert de section, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 38 M€, qui permet de réaliser ces investissements 2022.

Le désendettement de 2015 à 2021 a été de -74 M€. La structure de la dette, par ailleurs, est diversifiées et nous avons des taux intéressants. Le désendettement 2022 sera de 5 M€, ce qui portera à -79 M€ notre désendettement. L'encours de la dette à fin 2022 sera de 281 M€, alors qu'il était de 360 M€ en 2015.

Notre épargne brute nous permet d'investir et reflète notre autofinancement et le transfert de section dont je parlais à l'instant. En 2021, elle était à 73 M€. Au niveau du budget 2022, elle est de 32 M€ du fait des dépenses nouvelles. Cela nous permet de consolider la situation financière du Département et l'autofinancement permet d'alimenter les recettes d'investissement et de disposer d'une enveloppe de près de 74 M€ pour investir pour les Corrèziens.

L'épargne nette, si elle était de 43 M€ au Compte Administratif 2021, est à 2 M€ en 2022, parce que les dépenses augmentent en fonctionnement et les recettes diminuent avec l'effet de ciseau.

Pour conclure, ce budget 2022 est fidèle à nos engagements, c'est-à-dire renforcer les solidarités auprès des Corrèziens (les dépenses de solidarité représentent 59 % de notre budget de fonctionnement). Nous préparons l'avenir de la Corrèze par rapport aux investissements 2022 et au lancement de notre plan pluriannuel d'investissement, nous demeurons le premier financeur des communes, nous accélérons la transition écologique avec les Corrèziens et nous renforçons l'attractivité de notre Département.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Pascale BOISSIERAS.

Mme BOISSIERAS – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, si la construction du Budget Primitif (BP) est facilitée par une situation budgétaire saine, elle s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale et pré-électorale, donc dans une grande incertitude. Depuis les Orientations Budgétaires de février, le Conseil Départemental, comme les autres collectivités, a intégré des prévisions de dépenses supplémentaires consécutives à la guerre en Ukraine. Nous avons donc une augmentation de BP à BP de 17 M€, due à un report de 12 M€, une augmentation des recettes de fonctionnement de 3 M€ et des recettes d'investissement de 2 M€. Vous l'avez dit, le Conseil Départemental ne disposant plus de levier propre et sans information sur les compensations réelles nouvelles, les recettes sont donc estimées très prudemment. Le montant des DMTO est ainsi inscrit pour 20 M€, inférieur de 11,5 M€ par rapport à 2021. L'augmentation des dépenses réelles provenant des mesures réglementaires imposées et de l'inflation est compensée par un report à nouveau conséquent de 61,8 M€. Pour le reste, comme l'a dit Bernard, nous sommes dans un budget constant et vous prévoyez une capacité d'investissement toujours élevée de 74 M€. 49 M€, donc, sont inscrits au titre des dépenses structurelles d'investissement.

Concernant les domaines des routes, des bâtiments et des aides aux communes, afin de continuer à profiter de taux d'intérêts très bas, vous empruntez 25 M€ pour financer des opérations nouveaux grands projets pour le même montant. Vous nous dites que ces nouveaux projets planifiés dans le cadre d'un plan ambitieux pour la Corrèze (vous avez annoncé 125 M€, Président, mais il est indiqué 123 M€ dans le rapport) comportent 3 objectifs, qui sont d'ailleurs au nombre de 4. Vous en avez évoqué 2 dans votre discours liminaire. Les quatre, dans le rapport, sont la modernisation du réseau routier, l'amélioration des conditions d'accueil des collégiens, la transition écologique à travers la modernisation de bâtiments énergivores et l'attractivité touristique avec la modernisation du viaduc des Rochers Noirs. Je me pose la questions : 3, 2, 4 ? Vous nous apporterez quelques précisions à ce sujet.

Parallèlement, la mise en provision de recettes des droits de mutation à titre onéreux inscrite pour 25 M€ en dépenses de fonctionnement nous interroge. Vous l'avez indiqué, ces montants perçus depuis 2017, supérieurs à 20 M€, résultent d'une conjoncture favorable du marché de l'immobilier. Mais pourquoi ne pas les mobiliser, au moins en partie, en faveur des Corrèziens, pour faire face à une situation exceptionnelle, les flécher vers la mobilité ou l'habitat, par exemple ? Vous avez évoqué ce sujet et vous avez répondu partiellement à cette question. Vous nous dites que cela servira en fonction du résultat de l'élection présidentielle, ce qui est une grosse interrogation pour tous. Nous n'avons vraiment pas beaucoup de visibilité sur ce qui se passera après. Vous nous annoncez de la mobilisation sur divers fonds de secours, mais nous aurions quand même besoin rapidement d'avoir l'estimation des montants. Vous nous dites que ce sera en fonction des besoins, mais je pense qu'ils ne seront pas connus demain. Je crois qu'il faut que nous soyons dans l'immédiateté. Dans le rapport, vous nous dites, pour conclure, que « le Conseil Départemental doit se tenir prêt à assumer des coûts de fonctionnement exceptionnels, à soutenir nos concitoyens corréziens face aux crises ». Je pense que ce n'est pas demain, mais aujourd'hui, qu'il faut être prêt. Merci.

M. LE PRESIDENT – Sur les 2 éléments, il s'agit d'une présentation budgétaire : il est tout à fait logique que les services mettent 4 orientations, le viaduc des Rochers Noirs ne figurant pas tout à fait dans la même ligne que les autres, mais pour nous le viaduc fait partie du lot "Routes 2030". Il en va de même pour les collèges. Dans la rénovation énergétique des collèges, sur les 123 M€, nous avons une programmation autour de 35 M€ sur la rénovation énergétique qui ressort directement de la partie transition écologique et 30 M€ de modernisation. Il est normal que le rapport soit rédigé de manière technique. Dans la traduction que nous en faisons, nous parlons d'un grand plan collèges, dont la transition énergétique fera forcément partie. Le reste n'est que sémantique et ne change rien sur le fond. Nous avons 2 grands axes d'actions, dont la transition écologique est un axe transversal concernant les routes et les collèges.

Concernant l'autre volet, le sujet est assez simple. Il est aussi lié à l'investissement. Dans l'investissement, le fait de poser les 2 grands axes, routes et collèges, nous permet de poser aujourd'hui de manière assez précise la capacité à aller chercher des financements. Concrètement, dans le cadre du contrat de plan Etat/Région, nous regardons notamment sur le volet mobilité sur lequel le Gouvernement n'a pas voulu s'engager. Nous revenons avec 2 projets et je pense que nous avons l'unanimité des collectivités locales, ce qui est aussi notre force. En Corrèze, nous avons priorisé sur le contrat de plan Etat/Région, sur un premier volet mobilité, au travers du train pour un express Bordeaux-Brive-Ussel et la modernisation de cette voie ; le deuxième volet est le volet routier. Dans les régions voisines, comme l'Auvergne, toutes les déviations, dans le Cantal par exemple, ont été co-financées à 50 % par la Région et le contrat de plan Etat/Région indirectement.

Pourquoi ne transférons-nous pas de suite la recette exceptionnelle sur les grands investissements ? Parce qu'une fois versée, elle ne peut pas être récupérée, en cas de purge sur les finances publiques et si l'on nous reprend 13 M€. L'annonce a été faite sur les 10 M€, mais nous ne savons pas comment elle sera traduite. Nous serons moins capables de faire un amortisseur, le temps de nous réadapter. En fonctionnement, nous aurons déjà le premier sujet. Si, durant l'année, la situation se dégrade en Ukraine, si une crise supplémentaire survient, dire que nous allons pré-affecter une somme est très compliqué. Nous avons un autre sujet par rapport à la crise ukrainienne. Nous aurions pu décider de faire quelque chose pour l'énergie. Mais ce n'est pas à l'échelle de notre budget. Nous avons eu le même débat à la Région Nouvelle-Aquitaine. Les 15 centimes d'€ de baisse sur le carburant ne sont qu'une ristourne de la moitié des gains perçus par l'Etat. La mesure représente plusieurs milliards d'€. Les services l'ont étudié pour l'adapter en Corrèze. Nous sommes incapables de vous faire une proposition. Il ne faudrait pas que nous refassions une version des oubliés du Ségur. Nous n'aurons pas un impact structurant avec 25 M€. L'idée est d'entrer par les publics les plus défavorisés, de répondre au fur et à mesure aux besoins exprimés. Imaginez l'effet du chèque de 100 € sur le pouvoir d'achat : plus personne n'en parle. C'est sans intérêt, à tous les niveaux. Ce n'est pas notre façon de travailler. Pour être très précis et très franc, nous sommes plus en recherche de la bonne idée. Nous étions avec des Présidents de Départements à Aurillac la semaine dernière. Nous avons passé une heure sur le sujet et nous sommes tous dans le même état d'esprit : en fonction des moyens de chacun, quelle est la bonne idée ? Tout le monde la cherche. L'entrée qui est la nôtre pour l'instant est donc de répondre aux besoins et de procéder à des ajustements. Par exemple, sur le fonds d'aide aux jeunes, le plafond est de 960 € à l'année. Si nous constatons qu'il

faut le déplacer, nous le ferons. Notre position est un équilibre entre la responsabilité collective et l'envie de faire. Je ne peux pas être plus transparent avec vous.

Mme BOISSIERAS – J'entends et je suis tout à fait d'accord avec toi concernant la sur-communication sur la prime inflation, qui est une gabegie absolue, gérée qui plus est par les entreprises. Mais nous parlons tout de même de 25 M€. Nous pourrions envisager d'avoir une capacité à aller sur ce sujet immédiatement.

M. LE PRESIDENT – Nous l'avons. Elle est de 3 M€ sur les dépenses propres du Département. C'est la capacité de passer le Fonds de Solidarité Logement (FSL) à 0,5 M€. C'est l'ensemble des enveloppes. Nous savons mobiliser entre les lignes budgétaires. Les effets d'annonces nous posaient un problème politique. Trouver la bonne formule en était une autre. En cas de besoin, nous ne sommes pas bloqués dans l'exécution budgétaire. Le Conseil Départemental peut être réuni. La prévision est une chose, la réalité en est une autre. Jean-François.

M. LABBAT – Nous avons bien progressé ce matin. Ce qui nous posait problème était la provision (je ne vais pas parler de cagnotte) effectuée à un moment compliqué pour une majorité de Corrèziens. A la lecture des rapports, nous vous avons perdu et j'ai l'impression que nous vous avons retrouvé ce matin, ce qui a un côté un peu plus rassurant par rapport à tout ce que vous avez évoqué. Nous en étions restés au budget de 2020, qui était touché par le COVID. 2021 était un budget de transition. A la lecture du budget 2022, nous observions toute la réglementation obligatoire à mettre en place et cet effort significatif de 5 M€ sur les collègues. Nous étions plus habitués à celui qui trouve des masques quand les autres n'en ont pas, à celui qui jette le « tester, tracer, isoler », à celui qui accompagne des centres de vaccination, le 100 % fibre, les BOOST en tout genre et le soutien à l'économie touristique. Je fais peut-être l'apologie de votre mandature précédente, mais les Corrèziens ont tranché : s'ils vous ont réélu, c'est parce qu'ils étaient satisfaits de tout ceci. C'est pourquoi cela nous pose un problème de provisionner dans la situation actuelle. Nous avons plus l'habitude que le Département vide les caisses des collectivités adjacentes plutôt que de les conserver.

Pour les Corrèziens qui souffrent et qui n'ont pas d'économies, c'était dur avant, c'est très dur maintenant. Ceux qui ont un Livret A le vident. Les plus aisés paient, bien sûr, mais hésitent à réaliser leurs projets de rénovation : les artisans augmentent leurs tarifs de 20 % et se justifient en arguant des hausses des prix de leurs fournisseurs, sans oublier les difficultés pour trouver de la main d'œuvre. C'est le constat qu'ont fait mes collègues. Vous nous avez rassurés ce matin en déclarant que vous ne vouliez pas faire d'effet d'annonce et laisser passer la période électorale. Ce qui était vrai avant les élections ne le sera sûrement pas après en termes de propositions. Je le dis et je le redis : nous allons souffrir.

Nous souhaitons vous proposer 3 pistes de réflexion qui soient un peu conformes à votre ADN. Vous n'êtes pas un adepte du chèque et nous l'avons bien compris. Ces 3 pistes de réflexion peuvent être agrémentées de plusieurs autres pistes. Il y a, bien sûr, des mesures de long terme et d'autres peut-être plus immédiates. Dans les mesures de long terme, le sujet majeur est à notre sens celui de l'eau. Vous l'avez déjà engagé avec les Assises de l'Eau, avec la difficulté que rencontreront demain les éleveurs, mais nous voudrions que cela aille jusqu'au citoyen, parce que nous sommes convaincus que le problème de l'eau sera aussi celui du citoyen et de l'eau qui coule au robinet. Les Français ont découvert dernièrement que des gens se faisaient de l'argent sur nos aînés les plus fragiles dans les EHPAD (Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes). Je vous confirme que d'autres gagnent de l'argent sur l'eau. Est-ce acceptable alors que l'eau est un bien vital ? Nous voudrions que ce chantier soit engagé avec une partie des provisions, pour que, dans quelques années, nous ne subissions pas avec l'eau ce que nous subissons avec l'électricité, le carburant ou le chauffage. Vous avez aussi lancé la transition énergétique. Beaucoup de mesures existent. Dans ma commune, tout a été mis en place, le maximum a été fait et pourtant, cela ne décolle pas. Pourquoi ? Peut-être parce que les gens n'ont pas les moyens et font les travaux eux-mêmes. Peut-être parce que les entreprises ont augmenté leurs tarifs en raison de la hausse des matériaux. Mais peut-être, aussi, parce qu'il manque le petit coup de pouce, la petite aide supplémentaire, qui permettrait de rentrer dans les critères et de lancer la machine. Enfin, le dernier point peut paraître un peu plus futile par rapport aux précédents, mais j'essaie de faire un pas vers vous au milieu du gué, puisque vous l'avez déjà lancé dans le tourisme avec "la Cerise sur le Gâteau". Les carburants augmentent et il se peut que les Corrèziens ne puissent pas partir en vacances. Mais il se peut aussi que des Français qui avaient décidé de venir en Corrèze ne puissent pas le faire, faute de pouvoir payer

le trajet ou la location. Partant, dans une optique d'économie circulaire, favoriser les personnes qui resteront en Corrèze servirait à nos restaurateurs, à nos hôteliers et aux animations culturelles.

Cette semaine, comme toutes les communes, nous votons nos budgets. Nous réfléchissons. J'ai appris que Bercy avait décidé que les collectivités ne pouvaient plus emprunter au-delà de 10 ans à taux fixe. Nous devons donc rentrer dans les aléas de l'Euribor, du Livret A, etc. Encore une fois, on nous aide ou on veut peut-être nous affaiblir. Certaines choses doivent être prises en compte. Quand tout va mal, il appartient aux collectivités de rassurer la population, d'investir, même si je sais que parfois nous sommes surpris de la capacité d'investissement d'une petite collectivité parce qu'elle essaie de gérer au mieux son argent.

J'avais une dernière phrase pour vous convertir à l'utilisation partielle des 25 M€. Vous nous avez rassurés et j'ai bien compris que vous étiez favorables à aider les Corrèziennes et les Corrèziens. Avant ce matin, je voulais conclure par une citation d'un homme politique corrézien célèbre. J'avais l'impression que les Corrèziens s'asséchaient, que le Département regardait ailleurs et que l'on ne pourrait pas dire que l'on ne savait pas. Mais ce matin, Président, vous nous avez rassurés et j'ai l'impression que le Département ne regarde pas ailleurs, qu'il est prudent et qu'il essaiera de prendre des mesures au plus juste.

M. LE PRESIDENT – Je pense que le Département et les services ne regardent pas ailleurs, loin de là. Ils vivent la situation au quotidien de manière très forte. Depuis le début, notre ligne a toujours été : recettes exceptionnelles, dépenses exceptionnelles.

Il y a 2 sujets : d'une part, l'investissement structurant pour le Département qui demeure, avec la partie sur les collèges ; d'autre part, le désendettement. Je rappelle que, même si nous sommes revenus à un niveau inférieur à 2008, notre dette s'élève à 280 M€. Tu as raison de dire qu'il faut se battre pour les taux fixes. Cette année, nous pourrions nous passer d'emprunt, auquel cas le sujet de la provision ne se poserait pas. Là aussi, nous sommes dans l'anticipation. Nous n'en sommes pas à nous interroger sur la manière dont nous pourrions dépenser les 25 M€ mais à observer l'augmentation des taux. Les banques nous font confiance. Nous n'avons pas emprunté l'an dernier : nous avons tout autofinancé pour ne pas produire un budget d'affichage sur une période. Nous faisons très attention. Nous en avons débattu et, très honnêtement, j'aurais été favorable à l'emprunt, mais notre présentation budgétaire n'aurait pas été bonne. Tes propos corroborent le sujet, puisque Bercy veut nous amener à ne plus avoir accès aux taux fixes. C'est ça, le « en même temps » que je ne supporte plus, où tout est insidieux. De quoi s'occupe Bercy, qui n'est pas capable de tenir ses comptes, a fait 1 000 M€ de dettes, a dépensé sans compter durant la crise ! Je ne dis pas qu'il ne fallait pas faire des PGE (Prêts Garantis par l'Etat) et agir. Sauf que les PGE ont été souscrits à -0,5 % alors que les entreprises les remboursent à 2 %. Ceux qui dépasseront les 5 ans de remboursement seront en procédure d'alerte. Ce n'est pas neutre.

Si nous n'étions pas dans l'anticipation et si nous ne pouvions pas encore emprunter à taux fixes, comme nous l'avons toujours fait (d'ailleurs, nous vous avons communiqué dans la transparence la plus totale, l'analyse de la dette avec une précision inédite dans les rapports du Conseil Départemental), nous aurions encore la capacité, si nous le décidions, d'utiliser ces 25 M€ d'emprunt pour rester sur des taux fixes sur la durée.

C'est pourquoi je vous invite à ne pas vous focaliser sur cette provision. Parce qu'au fond, à quoi servira-t-elle ? Vous parliez de rénovation énergétique. Je vais beaucoup plus loin que ce que vous dites. Cette année, nous abondons pour les particuliers à hauteur de 1 M€ supplémentaire, soit 3 M€ par an pour l'aide à la rénovation énergétique. Un recalibrage sera peut-être nécessaire, comme nous l'avons indiqué. Pour l'heure, le nombre de dossiers n'est pas suffisant pour le faire. En 5 ans, nous mettrons 15 M€ sur les particuliers. Nous souhaitons en faire autant avec Corrèze Habitat. Actuellement, nous louons à des loyers faibles mais les locataires ont des factures d'énergie très élevées. Nous ne pouvons pas continuer ainsi. C'est pourquoi je tiens à la provision, qui est déjà affectée. Je ne veux pas perdre le contrôle de l'Office. Je considère que les prêts participatifs qui vont à Corrèze Habitat, qui proviennent d'Action Logement, correspondent à ce que les salariés paient tous les mois pour leur logement. La cagnotte s'élève à 11 M€. Il est tout à fait légitime que nous en prélevions 10 ou 15 M€. Quelle capacité avons-nous sur l'économie, c'est-à-dire le couple loyer/charges, pour qu'au final la personne paie moins, repaye un peu plus de loyer pour financer l'investissement de rénovation énergétique et ait une facture énergétique faible ? Voilà le

vrai sujet, mais qui n'est pas posé à ce jour. Nous sommes en train de le traiter. Il s'agit de 4 500 familles qui ont des logements dont 70 % sont des passoires énergétiques. Nous le prenons à cœur. Nous sommes bien sur une dynamique de provision. Nous sommes prudents mais nous avons déjà pris des risques sur le sujet. Je ne suis pas en train de faire un artifice. L'important, et vous avez raison, est de savoir où l'on va. Et nous le savons. Nous n'en sommes pas arrivés au résultat que nous avons aujourd'hui sans avoir une stratégie. Une année, on peut dire que réussir à équilibrer les comptes relève de la chance. Vous ne me l'avez pas dit, d'ailleurs. Mais 8 années de suite à avoir de la chance avec des coupes sombres venues de partout et des charges supplémentaires, tout le monde a bien compris que c'est impossible.

Aujourd'hui, l'heure est assez grave et il faut poursuivre les efforts. C'est pourquoi les services sont partagés entre ouvrir des vannes, ce qui ne durerait pas longtemps, et la prévention. D'ailleurs, nous l'avons dit lors du dernier Conseil Départemental, sur la politique de l'enfance notamment, nous reverrons le Schéma Départemental de l'Enfance. Là encore, nous mettons en œuvre une stratégie de prévention. Parce qu'à force de courir derrière les causes, il faut mettre les missiles, comme en Ukraine. Il faut traiter les causes et non les conséquences. Nécessairement, dans la période où l'on fait les 2, les 2 coûtent un peu. Nous l'avons vu sur l'enfance. De même, nous aurons un double coût sur l'aide alimentaire : il faudra en finir avec l'aide alimentaire donnée à quelques-uns parce qu'on avait accordé des privilèges à des SAD (Services d'Aide à Domicile) et remettre en place une aide alimentaire pour ceux qui en ont besoin. C'est ce que nous avons proposé dans le rapport et c'est ce que nous proposerons sur des modalités précises lors de la prochaine Commission Permanente. Le sujet est exactement le même. Il ne s'agit pas de prudentiel. Je pense que nous en avons fait la démonstration.

Gérer, c'est prévoir. Ce n'est pas dépenser au jour le jour. J'apprécie vos propos, votre force de proposition et je pense que l'on se retrouve sur le fond. Nous avons compris comment fonctionner les uns et les autres. C'est aussi ce qui fait la dignité du débat que nous montrons aujourd'hui dans une période électorale qui en manque. Vous avez fait la proposition de l'eau : nous y sommes et vous y êtes associés. Sur la transition écologique, vous avez complètement raison. Ce sont des pistes qu'il faut conduire et je pense que c'est le sens des responsabilités. Je ne suis pas sûr que nos concitoyens seraient rassurés si nous étions cigales. Dans la période, ils sont dans le même état d'esprit que nous. Bien sûr, certains d'entre eux souffrent. Nous allons donc les aider, sans toutefois raser gratis à tout va. Nous sommes en phase sur le sujet.

Mme BUISSON – Je veux rappeler que cette collectivité est vraiment l'une des seules garantes de la solidarité au sens large : la solidarité territoriale, et nous avons su le montrer à l'égard de tous les territoires quand il y en avait besoin ; la solidarité auprès des personnes au quotidien, où là aussi nous avons des services, des équipes, qui sont en proximité et en observation. La question est donc de savoir si nous avons la capacité de répondre aux besoins des Corrèziens en fonction de l'évolution du moment, difficile en effet, que nous traversons. Premièrement, avons-nous les dispositifs qui nous permettent d'y répondre ? La réponse est oui. Aujourd'hui, les services nous font remonter leurs observations et nous serons demain en capacité d'une part, de suivre cette évolution et d'être réactifs le moment venu dans cette Assemblée ou en Commission Permanente pour adapter les choses si besoin. Deuxièmement, avons-nous la capacité d'écouter et d'entendre suffisamment ? Je pense que vos propos de vigilance et les remontées des services sont, là aussi, pour nous permettre d'étayer et d'être dans un suivi rapproché. Enfin, avons-nous la capacité financière d'y répondre en fonction de l'ampleur du besoin ? Là aussi, je pense que cette provision et cette recette exceptionnelle sont tellement inhabituelles au cours des dernières années que nous pouvons avoir un regard interrogatif. La question n'est pas tant de savoir que ce que l'on en fait que de rester vigilant pour anticiper, continuer à poursuivre le travail de fond, accompagner, et être en capacité d'être réactif. La collectivité a su aussi le montrer parce que sa première vocation est d'être cet amortisseur social. Le Département est au rendez-vous de cet enjeu. Aujourd'hui, nous avons toute la capacité pour faire confiance aux équipes et nous faire confiance pour poursuivre le travail qui a été engagé.

M. LE PRESIDENT – Merci. S'il n'y a plus de prise de parole, nous passons au vote du Budget Primitif.

*La délibération n° 104 relative au Budget Primitif principal du Département pour 2022
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.*

RAPPORT N° 105

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme MAURIN – Sur l'année 2021, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille a réalisé 8 750 journées d'hébergement et accompagné 119 personnes, contre 99 en 2020, soit une augmentation de l'activité globale de 20,2 %. De plus, la part des séjours courts a représenté 71 % des prises en charge, ce qui correspond aux missions d'accueil temporaire et d'urgence, et donc à la vocation de l'établissement.

Pour la section de fonctionnement, le montant total des dépenses pour 2021 est arrêté à 2,059 M€. Les recettes sont assurées principalement par la dotation globale du Département à hauteur de 1,945 M€. Il est aussi constaté une recette au titre des prix de journées facturées aux départements extérieurs à hauteur de 112 874 €. Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 est excédentaire de 119 000 €. Compte tenu du solde antérieur positif de 91 823 €, il ressort, à la clôture de l'exercice 2021, un solde cumulé de fonctionnement de 210 823 €.

S'agissant de la section d'investissement, elle est stable par rapport aux exercices précédents avec un total des dépenses pour l'année 2021 qui s'élève à 125 136 €. Les ressources à hauteur de 98 805 € proviennent principalement des amortissements de la structure. Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 est de -26 331 €. Compte tenu du résultat antérieur positif de la section d'investissement, de + 192 464 €, il ressort un solde cumulé d'investissement de 166 133 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est donc de 210 823 € et celui de la section d'investissement de 166 133 €. Ces excédents sont reportés sur le budget 2022.

*La délibération n° 105 relative au Compte Administratif 2021
du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 106

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE – BUDGET PRIMITIF 2022

Mme MAURIN – En cohérence avec notre politique départementale de protection de l'enfance, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) met en œuvre en 2022 un plan d'actions au service des enfants, des jeunes et des familles accueillis à travers d'une part, le redéploiement de 6 à 9 places des appartements relais, afin de proposer une organisation de 3 unités de vie et ainsi limiter les difficultés induites par l'accueil sur un même site de jeunes dits pré-adolescents et d'adolescents souvent déscolarisés et, d'autre part, la finalisation de la sécurisation de l'établissement comprenant l'installation d'un portail pour un meilleur contrôle des accès.

Pour assurer ces missions et développer ces projets, le budget 2022 prévoit une section de fonctionnement établi à hauteur de 2 278 339 €, dont 1 894 227 € au titre des dépenses afférentes au personnel. L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré principalement par la dotation globale du Département pour 1,945 M€. 28 000 € de recettes sont prévus par ailleurs au titre de la facturation du prix de journée.

S'agissant de la section d'investissement, elle s'élève à 277 882 € et permettra les travaux d'aménagement et d'équipement du CDEF. Enfin, il est aussi proposé d'arrêter le prix de journée applicable le cas échéant aux bénéficiaires des autres départements à 203,19 €.

*La délibération n° 106 relative au Budget Primitif 2022
du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
est adoptée à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – C'est l'occasion de remercier l'ensemble du personnel, qui effectue un travail compliqué. Nous chargeons la directrice de transmettre aux équipes.

RAPPORT N° 107

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme PADILLA-RATELADE – Dans le cadre du plan Ambition Santé, le Centre Départemental de Santé a ouvert ses portes en 2019 et compte aujourd'hui 7 antennes, à Egletons, Neuvic, Meymac, Ussel, Sornac, Treignac et Bort-les-Orgues, avec 14 médecins et une équipe administrative et financière de 5 personnes. Près de 20 000 consultations ont été réalisées au sein du Centre et 4 163 patients ont un "médecin référent" au sein de Corrèze Santé. Plus de 1 000 visites à domicile ont été effectuées.

Concernant la section de fonctionnement, le montant total des dépenses pour 2021 est arrêté à 1 063 843 € pour les charges de personnel et les frais logistiques (locations immobilières, véhicules, consommables médicales, dépenses courantes) et les recettes de 1 112 175 € sont assurées principalement par les consultations des médecins, les aides de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la subvention d'équilibre de la collectivité.

S'agissant de la section d'investissement, le montant total des dépenses s'élève à 99 057 € pour l'acquisition du matériel et mobilier médical, administratif et informatique. Les recettes de 94 013 € correspondent à la subvention d'équilibre versée par la collectivité, au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), à l'amortissement et au solde d'exécution reporté.

Le résultat 2021 de la section de fonctionnement affiche un résultat net positif de 48 331 € et celui de la section d'investissement un résultat négatif de 5 043 €.

*La délibération n° 107 relative au Compte Administratif 2021
du Centre Départemental de Santé
est adoptée à la majorité par 27 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 108

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ : BUDGET PRIMITIF 2022

Mme PADILLA-RATELADE – Pour 2022, le Centre Départemental de Santé continuera de développer son activité et d'augmenter sa patientèle, dans un esprit collaboratif et complémentaire, avec les généralistes libéraux déjà implantés sur le territoire corrézien. Afin de permettre sa mise en œuvre, le budget 2022 s'élèvera à 2 308 981 €.

Concernant la section de fonctionnement, elle s'élève à 2 125 437 € et correspond aux charges à caractère général, de personnel, des nouvelles installations d'antennes, des dépenses courantes et de dotations aux amortissements. L'équilibre de cette section est assuré principalement par les recettes d'activité, les rémunérations de la CPAM de la Corrèze et les subventions d'équilibre du Département pour 372 675 €.

S'agissant de la section d'investissement, elle s'élève à 183 543 € et concerne l'acquisition de matériel et mobilier médical, administratif, informatique et de matériel de transport, mais aussi la réalisation des travaux nécessaires à l'ouverture des futures antennes. La subvention d'équilibre du Département pour 134 000 €, les amortissements et le Fonds de Compensation de TVA équilibreront cette section.

M. LE PRESIDENT – Est-ce qu'il y a des questions ? ... Oui, Jean-François LABBAT.

M. LABBAT – Je voulais demander s'il y avait une unicité de traitement concernant les loyers : y a-t-il des règles, des critères, en fonction des sites ? Est-ce une adaptation en fonction des opportunités ou existe-t-il une règle départementale ?

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas de l'opportunité. En général, les communes sont assez souples. Tout se passe en bonne entente par rapport aux coûts réels. Nous n'avons pas préparé de grille tarifaire. Nous avons en priorité répondu à des besoins. En revanche, les services ont pour consigne d'éviter au maximum du fonctionnement dans les implantations.

*La délibération n° 108 relative au Budget Primitif 2022
du Centre Départemental de Santé
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 109

VOTE DES TAUX 2022 : TAUX DE RÉPARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET TAUX PERÇU AU TITRE DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS

Mme CHAMBON – Concernant la taxe d'aménagement, le taux de 1 % adopté en 2011 est resté inchangé depuis cette date.

Cette taxe finance d'une part, les acquisitions liées aux espaces naturels sensibles et, d'autre part, le fonctionnement du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) à hauteur de 200 000 € par an.

Pour maintenir une dotation CAUE à hauteur de celle des 3 années précédentes, il est proposé pour 2022 la répartition suivante de la taxe d'aménagement :

- 23,43 % pour le CAUE,
- 76,57 % destinés aux actions liées aux espaces naturels sensibles.

Quant aux droits de mutation, l'Assemblée Départementale avait décidé en 2014 de fixer le taux à 4,5 %, inchangé depuis cette date, et que nous proposons de reconduire pour 2022.

La délibération n° 109 relative au vote des taux 2022 : taux de répartition de la taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.

RAPPORT N° 110

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES – DOTATIONS 2022

Mme DUBOST – En 2021, le budget consacré aux Ressources Humaines (RH) a été réalisé dans un contexte de crise sanitaire qui a nécessité une gestion souple et maîtrisée, comme nous nous y attachons depuis 2015. Pour 2022, les obligations réglementaires nationales qui s'imposent à la collectivité s'élèvent à près de 1 M€ à elles seules.

Pour ce début de mandat, la politique des ressources humaines de la collectivité s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées, tout en appuyant les ambitions nouvelles portées par le Département. De cette manière, il vous est ainsi proposé de poursuivre une maîtrise des dépenses tout en répondant à nos objectifs avec un budget de 57 M€ en dépenses et de 3,77 M€ en recettes de fonctionnement. Dans ce cadre, le Département accentuera, tout d'abord, sa politique de formation à travers un budget renforcé afin d'accompagner les agents pour l'acquisition de nouvelles compétences et en élargissant l'accueil d'apprentis et de stagiaires. L'année 2022 verra ensuite le renforcement d'outils de pilotage adaptés à chaque direction et mis en œuvre depuis 2021.

Par ailleurs, la mise en place d'un agenda social partagé avec les organisations syndicales permettra de poursuivre un dialogue constructif et efficace afin de travailler aux nombreux chantiers, comme celui lié à l'organisation du travail. Le développement de la RH de proximité permet, quant à lui, de renforcer l'accompagnement des agents de la collectivité, qui reste une priorité. Enfin, les mesures et moyens nécessaires pour assurer la protection en matière d'hygiène et de sécurité des agents, largement renforcés pour répondre à la crise sanitaire se poursuivront.

M. LE PRESIDENT – Stéphanie VALLEE.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, vous nous rappelez, dans ce rapport, quelle a été votre politique RH via votre feuille de route 2019-2021, avec la mise en place de nouveaux outils de suivi et de contrôle, la mise en place de la charte du télétravail qui a bénéficié à 4 fois plus d'agents, des parcours de formation adaptés aux encadrants et une réunion de proximité avec des ateliers thématiques à Ussel. Pour 2022, vous envisagez la poursuite des dispositifs en cours et l'optimisation des ressources et des organisations pour coller au plus près à votre politique budgétaire. C'est la mise en place de la nouvelle organisation qui est en cours. De façon réglementaire, ce budget de fonctionnement augmente de 2,3 %. Mais l'actualité de cette année, c'est aussi l'obligation légale du passage aux 1 607 heures : rien n'est dit dans le rapport sur les propositions du Département à ce sujet. Concernant la nouvelle organisation, nous espérons qu'elle sera conduite dans la sérénité et l'écoute, en opposition avec celle que vous avez conduite en 2015 et, plus récemment, pour la direction des routes. Pour ces raisons, nous envisageons de nous abstenir sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT – Le Gouvernement nous a demandé de délibérer avant le 1^{er} juillet sur les 1 607 heures. Toutefois, nous délibérerons quand nous aurons un accord avec l'ensemble des organisations syndicales sur la manière de passer aux 1 607 heures. L'objectif n'est pas le passage aux 1 607 heures. Ce n'est pas de travailler pour travailler. L'objectif est de profiter de l'occasion, dans l'agenda social, d'être en amont, lors du Comité Technique (CT) de novembre, des élections syndicales qui auront lieu en décembre. Nous prendrons ensuite une délibération globale qui permettra de passer aux 1 607 heures. Nous nous sommes mis d'accord avec les syndicats sur un calendrier qui ne télescope pas leur propre calendrier syndical. Ils sont réunis en intersyndicale sur ce sujet, qui est un vrai sujet de transformation du service public et nécessite de réussir la transformation numérique. Il n'y a pas de raison pour que la collectivité soit en marge de ce mouvement qui se déploie dans toutes les entreprises. En ce qui nous concerne, la feuille de route de la transformation numérique n'est pas à travailler avec de la perte d'effectifs, mais au travers d'un certain nombre d'évolutions des métiers, permettant d'apporter des services au plus près des

gens. Comme nous sommes en train de le faire sur l'accueil inconditionnel social, nous voulons arriver à l'accueil inconditionnel tout court.

Je fais une digression liée à l'actualité. Le choix du Gouvernement de ne plus faire établir les passeports et les cartes d'identité par les mairies fait peser le poids sur quelques collectivités. Or, on vient de s'apercevoir qu'il n'était plus possible d'obtenir un passeport dans les bons délais. Nous avons proposé que les points de proximité puissent être autorisés à disposer de machines pour délivrer les titres. Nous aurions acheté le matériel et agréé du personnel. Les secrétaires de mairie ont les délégations d'état civil et ce n'est pas le cas des agents du Département, mais nous aurions pu trouver une solution. C'est un point qui fait partie du sujet sur la dématérialisation et le service public.

Pour en revenir aux 1 607 heures, les services doivent regarder comment le sujet peut être optimisé et comment un certain nombre d'entre eux peut évoluer, afin d'intégrer ces éléments dans la feuille de route de juillet. Un certain nombre de compétences se sont évaporées, sont parties ailleurs : nous devons les retrouver et rouvrir des postes, afin d'apporter à l'équilibre global. C'est pourquoi la masse salariale ne vous est pas proposée à la baisse. Je vous avais dit au début du mandat précédent qu'elle ne serait pas une variable d'ajustement. Cela n'a jamais été le cas et vous ne me l'avez d'ailleurs pas reproché. Sur ce mandat, nous nous orientons vers la recherche de compétences, qu'il faut rémunérer. De nombreuses personnes souhaiteraient travailler pour le service public, mais la question du salaire se pose.

A mon sens, il y a 2 sujets dans la rémunération et la commande est claire. Il faut que nous regardions la gratification de l'ensemble, comment nous gérons la question des primes et des astreintes, la réorganisation liée aux 1 607 heures supposant quelques changements. Beaucoup restent dans le métier en raison des astreintes, le salaire de base étant médiocre. Il faut se méfier des dégâts collatéraux. En outre, la question de la revalorisation des salaires se pose. Soyons très clairs : pour le Département, les 1 607 heures représentent l'équivalent de 45 postes en moins. Si nous revalorisons les salaires, sommes-nous capables de gagner en efficacité du service public ? Nous n'avons pas de tabou et nous sommes ouverts. Je pense, très honnêtement, que les organisations syndicales porteront des propositions.

Je vous avoue que j'ai découvert l'importance pour les salariés de l'avancement et des promotions, qui représentent parfois peu de choses, ainsi que l'importance des résidences administratives qui m'avait totalement échappé. Nous avons donc rectifié nos positions. Sur les 1 607 heures, les syndicats ont aussi compris que, s'ils étaient force de proposition, nous avons plus de chance de parvenir à un bon résultat.

Voilà pourquoi je n'ai pas souhaité que l'Assemblée délibère sans avoir une vision précise des modalités qui seront appliquées.

M. COMBES – Pour compléter ces propos sur les 1 607 heures qui ont posé des problèmes dans toutes les collectivités pour les raisons que l'on sait (vous avez rappelé la faiblesse relative, suivant les catégories, des salaires dans la fonction publique territoriale), je voulais revenir sur ce que vous avez pu exprimer comme propositions et comme vision. Je me suis inquiété : vous avez un penchant rad-soc qui s'affirme, Pascal. C'est assez net. Je ne corrobore pas avec la période que nous traversons. Cela signifie qu'au fur et à mesure que l'on côtoie des gens qui travaillent dans une collectivité comme la nôtre, on mesure à quel point l'investissement des agents est bien présent. Vous avez souligné tout à l'heure la question des indices, des grades, des résidences administratives. Parfois, ce sont quelques points d'indice qui font 10 €, 20 €, 30 € mais qui, multipliés par 12, en font un peu plus. La résidence administrative, quant à elle, touche à la question de la défiscalisation des frais réels.

Je reviens sur les cartes d'identité et les passeports. A la Ville de Tulle, nous avons augmenté de 3 agents le nombre de postes à l'état civil pour répondre à cette demande. Aujourd'hui, il faut en moyenne un mois et demi pour avoir un rendez-vous, mais il faut surtout plus de 2 mois, presque 3, à l'Etat pour répondre. Il faut regarder les choses en face : si l'Etat est parfois impécunieux à sa manière, il est aussi incapable de traiter ces questions-là. En nous les confiant, il ne nous donne pas toutes les clés non plus. Il faudrait que nous puissions aller jusqu'à la réalisation des actes. Je veux bien que vous achetiez des machines, mais vous n'irez pas plus vite. Ou alors, je mute des agents de l'état civil vers votre collectivité.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes bien d'accord. Il était hors de question dans mon propos de remettre en cause les communes qui prennent la foudre, au contraire. Quoiqu'il en soit, je ne sais pas quel est le qualificatif qui me convient le mieux, mais vous qui êtes en recherche d'une maison commune, vous êtes le bienvenu, il n'y a pas de problème.

M. COMBES – On ne peut pas réussir sur tous les tableaux : on aurait des difficultés. Vous avez quand même des possibilités importantes : regardez la distribution sur les 12 candidatures. Je vous propose de m'aider à faire monter HIDALGO à 3 points, ce qui ne fera de mal à personne. Chez vous, le socle restera ce qu'il est, mais une fois que l'on aura vu la disparition du PC (Parti Communiste), on verra la disparition du PS (Parti Socialiste) et je pense que l'on verra aussi, demain, la disparition des LR (Les Républicains). C'est quand même très grave, parce qu'à la place, ce qui nous est proposé ne fera pas l'affaire, nous le savons bien. Rendez-vous dimanche soir pour le croisement des courbes : il n'y aura pas que celles des investissements avec le brillant propos de Monsieur COMBY.

M. LE PRESIDENT – Je partage « le brillant propos de Monsieur COMBY ». J'ai manqué à mes devoirs. Merci de réparer cet oubli.

*La délibération n° 110 relative à la politique des Ressources Humaines –
Dotations 2022
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 111

RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme MEUNIER – La loi du 4 août 2014 est venue consacrer le rôle des collectivités territoriales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est dans ce sens que le Département a mis en œuvre une politique globale dans le but d'y répondre. L'objectif est donc de faire un état des lieux afin de décliner les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, selon 4 grands axes : garantir l'égal accès des femmes et des hommes, évaluer et prévenir les écarts de rémunération, prévenir et traiter des agissements sexistes ou discriminations et améliorer l'articulation vie personnelle/vie professionnelle.

Ce rapport permet de rendre compte sur divers points.

Le premier point concerne le taux de féminisation. En décembre 2020, le Conseil Départemental de la Corrèze compte 1 262 agents. Le taux de féminisation est de 55 %, ce qui est un taux fort. En 2020, les femmes sont majoritaires en catégorie A et catégorie B, avec un taux supérieur aux échelles nationales pour la catégorie A.

Concernant le handicap, en 2020, le nombre de personnes handicapées représente 7,18 % de l'effectif global du Conseil Départemental. Ce taux est supérieur à l'obligation légale fixée, soit 89 agents.

Concernant la rémunération, les hommes ont un revenu en moyenne plus élevé dans toutes les catégories par rapport aux femmes. La différence de rémunération par catégorie entre les hommes et les femmes s'explique par le fait que la moyenne est impactée par un nombre d'agents masculins plus élevé en filière technique, dont le régime indemnitaire est supérieur à celui de la filière administrative, qui concerne plus les femmes.

Concernant les conditions de travail et de santé, le nombre de jours d'arrêt maladie est, quant à lui, en augmentation chez les hommes et se stabilise chez les femmes.

En matière de dialogue social, une bonne représentation des femmes est à noter, aussi bien pour les représentants du personnel que pour les représentants de l'administration : en effet, 60 femmes participent à ces instances pour 56 hommes.

Enfin, un plan d'égalité professionnelle a été élaboré par le Département fin 2021, en étroite collaboration avec les représentants du personnel. Les échanges de ce groupe de travail ont notamment été fondés sur des bonnes pratiques identifiées et participant déjà à cet objectif.

*La délibération n° 111 relative au rapport de situation en matière d'égalité
entre les femmes et les hommes
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 112

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 28 FÉVRIER 2022

Mme DUBOST – C'est un rapport que vous connaissez bien. Les tableaux des emplois sont un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Ils enregistrent tout au long de l'année les créations, suppressions, modifications d'emplois.

Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui enregistrent des évolutions suite aux réussites aux concours, des évolutions d'emplois nécessitées par des besoins de fonctionnement des services dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité, des évolutions liées au reclassement, notamment la loi Ségur, des créations et suppressions d'emplois liées aux évolutions des missions au sein de la collectivité.

Par ailleurs, au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, le tableau enregistre des évolutions d'emplois nécessitées par les besoins de fonctionnement des services.

Enfin, s'agissant du Centre Départemental de Santé, nous avons des créations de mensualités pour assurer des vacances de médecine générale et des créations de postes dans le cadre du Plan Ambition Santé.

*La délibération n° 112 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 28 février 2022
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 113

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : MODALITÉS DE VOTE ET COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES, DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ET DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

M. BOUNIE – Le prochain renouvellement des instances paritaires s’effectuera dans un format très largement rénové par la Loi de la transformation publique de 2019. Cette nouvelle réglementation organisant le dialogue social prévoit notamment la constitution d’une nouvelle instance, le CST (Comité Social Territorial), qui sera issu de la fusion du Comité Technique et du CHSCT (Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Dans cette perspective, il appartient donc à la collectivité de déterminer, premièrement, le nombre de représentants du personnel siégeant au CST et de se prononcer sur la conservation du paritarisme avec maintien du droit de vote du collège employeur au sein des instances, l’Assemblée devant également se prononcer sur les modalités choisies pour ces élections.

Ainsi, et suite à l’avis positif rendu par le Comité Technique du 24 mars 2022, il est proposé de conserver le nombre actuel de représentants titulaires du personnel au CST du Conseil Départemental de la Corrèze, soit 7 représentants titulaires, pour la durée du mandat.

Ensuite, pour maintenir au sein de la collectivité les conditions d’un dialogue social de qualité, au sein duquel l’exécutif départemental continue de prendre toute sa place, nous vous proposons de maintenir le fonctionnement actuel et de conserver le paritarisme au sein de toutes les commissions et de maintenir le droit de vote des représentants du Département au sein des instances consultatives.

Il est enfin proposé, après avis favorable également du Comité Technique, d’organiser les opérations de vote par voie électronique exclusivement et de prévoir l’ouverture du scrutin le 5 décembre 2022 et sa clôture le 8 décembre 2022.

La délibération n° 113 relative aux élections professionnelles : modalités de vote et composition des commissions administratives paritaires, de la commission consultative paritaire et du comité social territorial est adoptée à l’unanimité.

RAPPORT N° 114

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ –
DOTATIONS 2022

M. DELPECH – Dans la lignée de l'achèvement du programme 100 % Fibre, il nous faut désormais accélérer le développement des usages et exploiter le potentiel du numérique pour moderniser l'action publique. L'année 2022 sera le point de départ d'un ambitieux plan de transformation de notre action publique départementale, qui s'appuiera sur des outils numériques et des processus dématérialisés revisités pour servir les usagers plus rapidement et de façon personnalisée, tout en fluidifiant et en simplifiant le travail de l'administration. Il s'agit là d'un important défi organisationnel et technologique, qui place l'utilisateur au cœur de nos préoccupations dans ses interactions avec le Département.

Afin de permettre la mise en œuvre des projets 2022, une enveloppe de 3,307 M€ en investissement et 2,359 M€ en fonctionnement est prévue et répartie de la manière suivante : 2,494 M€ sont prévus pour la maintenance et l'évolution des systèmes d'information des métiers ; 1 884 600 € pour maintenir, moderniser et étendre l'environnement du travail numérique des agents ; 987 400 € sont prévus pour moderniser et entretenir les infrastructures informatiques, notamment en conduisant les projets de renouvellement des systèmes de stockage et de serveurs, de renouvellement du pare-feu et de sécurisation des systèmes d'information et de suppression de systèmes obsolètes ; enfin, 300 000 € seront consacrés au maintien et au renouvellement récurrent du parc informatique et numérique. La Commission s'est prononcée par 10 voix pour et 4 abstentions.

M. BOUZON – Monsieur le Président, à la lecture du rapport sur la politique départementale relative aux systèmes d'information de cette collectivité, on se rend compte que la transformation numérique de l'administration départementale, l'amélioration de l'accès des Corrèziens aux services publics départementaux, tout comme le développement d'usages numériques innovants, sont vos priorités. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Ce rapport présente un budget qui avoisine les 6 M€, dont seulement 0,3 M€ pour le parc des ordinateurs et des tablettes au collège, qui représente un renouvellement de 100 tablettes par an, soit environ 3 tablettes par an et par collège. Si, dans votre rapport, vous signifiez, Monsieur le Président, vouloir faire des usages numériques une grande politique du Département, il me semble qu'il ne faudrait pas oublier l'usage numérique au collège et le développement des tablettes qui, vous l'avez dit, nous l'avons dit et rappelé plusieurs fois, ont joué un rôle important lors de la pandémie, notamment pour les familles en difficulté. Allez-vous envisager ou envisagez-vous de renouveler davantage le parc pour mettre à la disposition de chaque collégien corrézien des outils pédagogiques innovants ?

M. LE PRÉSIDENT – La réponse est claire : à ce stade, c'est non. L'arbitrage est rendu en faveur de la Maison, puisque nous avons un retard important sur les outils métiers, qui sont obsolètes. Un gros investissement est effectué en matière de sécurité, la guerre en Ukraine ayant ramené chacun à un certain nombre de réalités. Dans un premier temps, le sujet sera concentré sur la transformation numérique, ce qui ne signifie pas que les collèges ne seront pas concernés. Par ailleurs, une priorité sera accordée aux salles informatiques pour répondre aux demandes. En outre, toutes les licences doivent être renouvelées : elles seront achetées d'occasion immédiatement, pour éviter un surcoût en fonctionnement et non plus en investissement, Microsoft accroissant la dépendance des utilisateurs à son égard. À ce titre, j'ai demandé aux services d'étudier les possibilités de mutualisation avec d'autres départements pour essayer de maîtriser les coûts et de réduire notre dépendance au travers de systèmes propriétaires. Il n'est pas exclu de proposer, dans l'avenir, un rassemblement de Départements sur quelques thématiques pour associer ou transférer des compétences.

M. COMBES – Juste un mot sur la question d’Ordicollège. Vous avez largement enterré cette disposition qui était, à l’époque, je crois, intéressante. C’est dommage, parce qu’avec la crise du COVID, on a vu à quel point le développement du numérique était important dans les collèges, où l’on se retrouvait parfois avec des enseignants n’ayant que les portables des parents pour corriger des exercices en raison de dysfonctionnements techniques. Un enjeu de l’apprentissage du numérique à l’échelle des collèges est un vrai marqueur de nos différenciations idéologiques, et elles sont majeures, nous le constatons. Vous avez vos choix, nous avons nos propositions. La question n’est pas d’aller au-delà, mais simplement de les repérer. Je crois que nous aurions eu intérêt à développer ce dispositif dans les collèges corréziens. Je pense que vous avez une vraie rupture épistémologique et idéologique sur cette question du numérique à l’école. Vous pensez que l’enseignant vaut dans sa frontalité avec les élèves. Or, d’autres médias sont très utiles pour la réussite scolaire. C’est dommage mais, en même temps, c’est votre choix.

M. LE PRÉSIDENT – Pas tout à fait, quand même. Je pense que nos différences, s’il doit y en avoir, ne portent pas sur la question de la place du numérique à l’école et sur la nécessité d’élargir les types de médias en complément du seul rapport frontal avec l’enseignant. Je pense que, sur ce sujet, vous avez peut-être plus un problème avec les enseignants que nous en la matière. Pour moi, notre vraie différence concerne le fait d’avoir une politique nationale permettant à l’ensemble des Français d’avoir une médiation numérique. La démonstration a été faite que, lorsqu’un Président de la République, en l’occurrence François HOLLANDE, généralisait l’enseignement par le numérique, il généralisait surtout les moyens pour y parvenir. C’est notre seconde différence, j’y reviendrai. Nous avons suivi cette généralisation tant que l’Etat finançait une politique nationale. Nous avons constaté que nous étions le seul Département de France à être à 100 % sur des cohortes, même si l’Education Nationale nous a retiré la dernière, celle de 6^{ème}, par dogmatisme. Là est notre principale différence : nous voulons une politique nationale garantissant une équité nationale.

La seconde véritable différence concerne l’investissement de l’Education Nationale dans la formation des enseignants pour aller vers le numérique. Qu’importe que nous équipions tous les collèges d’iPad : ils ne s’en servent pas parce qu’ils n’ont pas l’accès. Enfin, nous avons vu (et c’est peut-être ce qui nous a le plus vexés) que pendant la crise du COVID, ils se sont servis de tous les outils d’Etat mais pas du nôtre en local, alors que nous avions la chance d’être les seuls à avoir un environnement numérique technique, permettant de se connecter de n’importe quel support, tablette, ordinateur ou autre, avec la garantie d’un bon fonctionnement, ce qui n’a pas été le cas du système de l’Education Nationale. Nous avons quelques collèges où une dynamique existe et nous les privilégions afin que cela puisse perdurer, mais le sujet demeure. Le libre accès au numérique deviendra d’ailleurs un vrai sujet. Je souhaite, à ce titre (ce peut être une proposition si, un jour, nous faisons maison commune), que nous puissions mettre en place un tarif d’accès social à internet, sur le modèle du tarif pour l’électricité car, aujourd’hui, la fracture se fait aussi par les outils pour de nombreuses familles. C’était d’ailleurs ce que nous disions à François HOLLANDE à l’époque : il aurait peut-être mieux fait d’assumer l’Ordifamily, qui était un vrai sujet, devenu encore plus prégnant aujourd’hui, pour garantir un accès global.

*La délibération n° 114 relative à la politique départementale liée aux Systèmes d’Information de la Collectivité –
Dotations 2022*

est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 2 voix contre, 8 abstentions.

RAPPORT N° 115

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE –
DOTATIONS 2022

Mme BUISSON – Notre politique de la transition écologique visera, en 2022, à préserver l'environnement tout en confortant la qualité et le cadre de vie des Corrèziens. Notre action se traduira à travers le programme Corrèze Transition Ecologique, qui reste le fil conducteur de l'action départementale, avec 5 axes :

Premièrement, la valorisation des énergies renouvelables, des mobilités durables et la promotion de la sobriété énergétique : de ce point de vue, l'objectif est bien de développer la production et la consommation locale d'énergies renouvelables en s'inscrivant dans une dynamique d'incitation. Pour cela, le Département a créé et investi dans la SEM (Société d'Economie Mixte) Corrèze Energies Renouvelables, dont les premiers projets verront le jour en 2022. Par ailleurs, la collectivité s'investit dans la promotion de la sobriété énergétique, à travers différentes actions, telles que le dispositif Corrèze Rénovation Énergétique, le cadastre solaire ou la réserve de ciel étoilé sur le plateau de Millevaches.

Le deuxième point concerne la préservation de la biodiversité des espaces naturels. La politique "Espaces Naturels Sensibles" (ENS) consiste à protéger et ouvrir au public des sites naturels par des actions ciblées. Dans ce cadre, en 2020, nous avons ouvert la Réserve Départementale de Biodiversité à Argentat-sur-Dordogne, site qui présente un attrait touristique et éducatif majeur. En 2022, nous poursuivrons la gestion, l'aménagement et l'entretien de la réserve, avec de nouveaux investissements liés à l'accueil du public et à l'interprétation du site. Pour ce qui concerne le site Natura 2000 Vallée de la Dordogne, le Département assure sa troisième année d'animation de ce territoire en tant que structure porteuse et se porte également candidat à son renouvellement dans cette mission en 2022.

Troisième point, l'adaptation de l'agriculture et la promotion d'une alimentation de qualité. Le Département entend promouvoir une alimentation plus sûre, plus saine et durable, grâce à la qualité et à la traçabilité des produits agricoles corrèziens. Concrètement, il s'agit de favoriser les produits bio locaux et le recours aux circuits courts. Pour ce faire, nous poursuivons les actions en faveur des circuits courts dans les collèges et lancerons un travail important afin de leur donner encore plus d'ampleur dans le cadre de notre plan "Bien vivre au collège". Le Département poursuit aussi son accompagnement financier auprès de nombreuses associations et organismes dits agricoles, agissant en faveur de l'animation de notre territoire ou qui en préservent l'attractivité.

Quatrième axe : la protection de l'environnement et du cadre de vie. La Corrèze étant riche d'un patrimoine naturel préservé, le Département s'efforcera naturellement de poursuivre son effort de protection en encourageant notamment les initiatives portées par les acteurs locaux, associations ou collectivités, concourant ainsi à l'amélioration du cadre de vie. En 2022, le Département poursuivra également l'animation du label Villes et Villages fleuris, son soutien au Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin en tant qu'adhérent, et mettra en œuvre de nouvelles actions pour lutter contre les espèces nuisibles et invasives.

Enfin, cinquième axe : la protection des ressources en eau et gestion des usages, dont vous avez souligné l'importance dès à présent. La gestion de la ressource en eau reste, en effet, un enjeu majeur de l'aménagement des territoires. L'évolution des conditions climatiques et des précipitations de ces 5 dernières années démontre que les changements climatiques des années futures auront des conséquences importantes sur les usages de l'eau pour les Corrèziens. Pleinement conscients de cette situation et de ces enjeux, nous nous sommes mobilisés en lançant, en 2022, une étude prospective de grande ampleur de la ressource en eau en Corrèze. En parallèle, nous redéfinirons également les orientations de notre politique de l'eau sous la forme d'un nouveau contrat de progrès pour 3 ans avec l'Agence de l'Eau. Enfin, le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) continuera son accompagnement des collectivités pour la gestion de l'assainissement collectif.

Au global et afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions, il vous est proposé pour 2022 un budget global de 2 453 500 €, dont 1 284 500 € en investissement et 1 169 000 € en fonctionnement.

*La délibération n° 115 relative à la politique départementale de la Transition Ecologique –
Dotations 2022
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 117

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON – Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président suite aux délégations consenties par l'Assemblée Départementale.

Acte est donné sur la délibération n° 117 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.

RAPPORT N° 201

POLITIQUE DE L'AUTONOMIE – DOTATIONS 2022

Mme MAURIN – La politique de l'autonomie, première politique de solidarité du Département, vise à assurer l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, quel que soit leur lieu de vie. Rappelons ainsi que la Corrèze compte aujourd'hui plus de 61 000 personnes de plus de 65 ans, soit 25 % de la population. Cette proportion devrait passer à 33 % en 2040. Concernant le handicap, ce sont plus de 22 000 personnes qui sont accompagnées par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de la Corrèze.

Le budget qui vous est proposé aujourd'hui pour l'année 2022 traduit donc la politique volontariste que nous mettons en œuvre pour répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées et apporter des réponses adaptées aux acteurs, personnels et partenaires de ce secteur. De plus, ce budget illustre l'agilité et le savoir-faire des départements et leur capacité à pouvoir créer, adapter, transformer l'offre et les services existants pour une amélioration des prises en charge, tout en reconnaissant les acteurs qui y participent au premier chef, à savoir les personnels et leurs directions.

Le projet de budget 2022 apporte les réponses aux différents enjeux auxquels le secteur de l'autonomie fait face : l'enjeu de vieillissement de nos populations, l'enjeu de la crise économique qui nous frappe et qui précarise davantage les plus démunis, et l'enjeu de la crise sanitaire qui se poursuit. En effet, l'ensemble des propositions budgétaires contenues dans ce rapport traduit concrètement les actions du Département pour maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées ou en situation de handicap à leur domicile, tout en renforçant l'accompagnement des personnes hébergées, que ce soit au titre de dotations financières ou d'aides individuelles que de la reconnaissance apportée aux personnes de ces structures.

Face à ces défis, le projet du budget 2022 est proposé à hauteur de plus de 96 M€, soit une augmentation de plus de 6,09 % par rapport à 2021. A travers ce budget en hausse significative, nous réaffirmons notre engagement pour préserver notre modèle social corrézien, avec notamment la revalorisation du tarif de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et de l'aide ménagère, tout en l'articulant avec une politique tarifaire de chaque Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) visant à assurer un tarif social rendant accessible à tous des interventions à domicile de qualité, y compris pour les personnes les plus modestes. Egalement, la reconnaissance de tous les oubliés du Ségur sur le champ du handicap, grâce à un accord de méthode inédit en cours de finalisation, tous les personnels des établissements pour personnes handicapées relevant du Département bénéficieront d'une revalorisation salariale dès le mois de mai. Le développement de l'habitat inclusif également avec le financement d'une nouvelle aide destinée tant aux personnes âgées qu'aux personnes en situation de handicap qui souhaiteraient vivre dans un habitat inclusif. Le soutien au recrutement des SAAD avec l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC), qui sera bientôt élargie à l'ensemble des structures médico-sociales, un dispositif qui fait ses preuves avec le recrutement de 70 aides à domicile. Enfin, le financement de l'élargissement des droits PCH pour les intervenants autour des repas.

En conclusion, ce budget pour 2022 vient conforter et intensifier la stratégie de modernisation et de consolidation de la politique de l'Autonomie engagée depuis 2015. Pour ce faire et pour répondre aux enjeux du monde actuel, il vous est proposé d'affecter l'enveloppe globale de 96,8 M€, répartie entre 49,4 M€ en faveur des personnes âgées et 47,4 M€ en faveur des personnes handicapées.

M. LE PRESIDENT – Emilie BOUCHETEIL.

Mme BOUCHETEIL – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur plusieurs choses. Tout d’abord, sur l’APA et le forfait de 22 €. La loi de Finances de la Sécurité Sociale a contraint la politique départementale corrézienne après une baisse drastique de l’APA à domicile de 7,8 M€, entraînant la suppression de la taxe des 5 € de l’heure pour les Corrèziens assurée par le Département, pour contribuer au redressement des comptes publics de la nation et permettant une revalorisation de salaire pour l’ensemble des personnes intervenant à domicile, ce qui était très bien. Mais, parce qu’il y a un mais, nos têtes pensantes ont dû oublier de remonter le plafond autorisé, ou alors c’était volontaire. Conséquence : cette revalorisation du tarif horaire induira pour certains bénéficiaires APA au plafond de leur GIR (Groupe Iso-Ressources) un rabotement pur et simple de leur plan d’aide pour le dépassement du plafond autorisé. C’est une absurdité, alors que la loi était censée, je cite, « replacer l’usager au cœur et préserver les bénéficiaires des augmentations des coûts ». Ma question est la suivante : avez-vous évalué le nombre de personnes qui allaient être dans ce cas ? J’ai lu que vous prépariez un « cousu main 2 » : pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Mes collègues et moi-même sommes très inquiets et nous aimerions vraiment qu’une vigilance des services soit apportée sur ce sujet. Nous regrettons que les plus fragiles et les personnes dépendantes soient à nouveau pénalisés.

Par ailleurs, j’attire de nouveau votre attention sur les dossiers et leur complexité. Par exemple, j’ai alerté les services à plusieurs reprises sur les révisions actuellement en cours des dossiers APA, notamment sur la terminologie « participation personnelle restant à charge du bénéficiaire », qui induisait nos bénéficiaires en erreur, puisqu’il ne s’agit pas du reste à charge réel mais du reste à charge avec prise en compte du forfait de 22 €. Or, nous savons bien qu’en moyenne, les tarifs des prestataires ne sont pas à ce niveau : je les ai plutôt observés à 25,50 €, 26 € voire 28 €. C’est un vrai problème. Je voulais savoir si cette remarque formulée à plusieurs reprises aux services et en séance plénière il y a déjà plus d’un an avait été bien prise en compte et s’il était bien mentionné, sur les nouveaux dossiers en cours, que le reste à charge est la différence entre les 22 € et le prix des prestataires.

J’avais également évoqué l’an dernier le sujet des dossiers adultes, avec la PCH et les AAH, les fameuses 30 pages dont 8 pages de certificats médicaux. A l’époque, vous m’aviez répondu que vous travailliez sur l’assistance aux dossiers dans le cadre du plan de déploiement accueil inconditionnel. Je voulais savoir où nous en étions, parce que nous avons vraiment une forte demande. Par ailleurs, la dématérialisation de ces dossiers est-elle prévue ?

J’en terminerai, encore une fois, avec la politique de l’Autonomie. Par rapport à la fusion des SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) et SAAD, je voulais savoir si vous aviez eu des nouvelles de l’ARS (Agence Régionale de Santé) sur ce sujet, si vous aviez des informations sur le financement, la gouvernance, puisqu’il est question d’une double tutelle ARS/Département dans les textes. 2023, c’est demain. Or, nous sommes en avril et nous n’avons toujours pas d’informations.

M. LE PRÉSIDENT – Nous n’en avons pas non plus. Nous avons encore échangé entre Présidents de Départements sur ce sujet. Le dernier point sur lequel l’Etat n’avait pas de tutelle était l’aide à domicile. En faisant fusionner les SSIAD et les SAAD, il a trouvé le moyen de remettre la main, indirectement, sur une partie des services d’aide à domicile. Nous n’avons aucune consigne et je ne suis pas sûr que nous en aurons avant les élections législatives. Le futur Gouvernement reviendra certainement sur le sujet. L’Assemblée des Départements de France a demandé que les départements soient associés à la réflexion et que les décisions cessent d’être imposées d’en haut. Je disais récemment à Madame BOURGUIGNON que le sujet avait été pris par le petit bout de la lorgnette. Plutôt que fusionner les SSIAD et les SAAD, il faut considérer la prévention, qui représente la partie mutuelle, les gestes essentiels de la vie, qui relèvent du Département, et le soin, qui échoit à l’Etat. Le Service de Soins Infirmiers à Domicile, lui, est tarifé et arrêté par l’ARS, puisqu’il s’agit de soins. Effectivement, dans le glissement des fonctions, se pose la question de la frontière entre le soin et les gestes essentiels de la vie. Le sujet sera donc de déterminer qui finance quoi. Les départements craignent, à juste titre, d’avoir la tutelle des ARS et de l’Etat sur l’ensemble et que les collectivités départementales paient les soins avec la partie dépendance. Le sujet est posé au plan national dans le brouillard le plus complet. Qu’en ressortira-t-il ? Je ne sais pas. Le futur Gouvernement sera-t-il plus à l’écoute que le précédent, qui a tout décidé tout seul ? Je ne sais pas non plus.

Le sujet se double d'une problématique en Corrèze : notre modèle social et de maintien à domicile, qui est plutôt efficient, sur lequel nous avons permis, pour garantir la sectorisation de l'ensemble des services d'aide à domicile sur le territoire, de cesser d'agréer de nouveaux services, afin d'éviter une concurrence effrénée et leur concentration sur Brive-la-Gaillarde et, dans une moindre mesure, sur Tulle. Notre modèle a permis d'avoir 4 services d'aide à domicile sur l'ensemble du territoire, réquisitionnables si l'un d'entre eux venait à faire défaut, en contrepartie d'une liberté tarifaire. Si tous les SSIAD sont autorisés à devenir des SAAD, l'économie des systèmes en sera profondément modifiée. C'est pourquoi nous sommes plus embêtés que d'autres Départements par rapport à la répartition des rôles. J'ai eu, il y a une dizaine de jours, une demande d'entrevue par le SYNERPA (SYndicat National des Etablissements et Résidences privés et services d'aide à domicile pour Personnes Agées), qui représente les acteurs privés de l'aide à domicile et s'intéresse de près à la réouverture du secteur en Corrèze. Le risque est de voir se multiplier les prestataires extérieurs attirés par l'appât du gain.

Mme BOUCHETEIL – Il faut que le cahier des charges à venir montre aussi toutes les utilités et les différences que nous avons dans nos structures aujourd'hui, pour ne pas revivre le Ségur.

M. LE PRESIDENT – Nous touchons-là à un autre sujet épineux : celui des conventions. Un même établissement pourra avoir des conventions différentes. La question est toujours la même : arriverons-nous à prendre les sujets par le bon bout ou une direction très technocratique nous demandera-t-elle de fusionner les SAAD et les SSIAD ? La fusion ne règlera en rien le problème : d'une part, nous n'avons pas les soignants, il est donc compliqué de leur demander de faire du ménage ; d'autre part, sans montée en compétences sur les soins des personnels du SAAD, cela ne fonctionnera pas non plus. Nous en avons rediscuté à Aurillac. Nous souhaiterions en rediscuter avec le nouveau Ministre, afin de déterminer comment il serait possible de déplacer la frontière pour limiter le cloisonnement, mais sans tout déstructurer pour autant. Il reste à envisager la manière dont s'effectuera la montée en compétences et la promotion sociale des auxiliaires de vie, ainsi que les moyens d'amener les aides-soignants à effectuer de nouvelles tâches. Si l'on y ajoute les différences de traitements et de conventions collectives, je vous laisse imaginer le risque de pagaille. Pour répondre à la question posée, nous attendons de voir si le Gouvernement nous laisse une latitude pour effectuer des propositions, auquel cas nous serons proactifs.

*La délibération n° 201 relative à la politique de l'Autonomie – Dotations 2022
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.*

RAPPORT N° 202

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION – DOTATIONS 2022

M. SOLER – Depuis 2015, nous avons fait de l'accès à l'emploi et à la formation une priorité de notre politique départementale d'insertion. Cela se traduit par une politique dynamique et innovante à destination des publics éloignés de l'emploi que nous accompagnons au quotidien à travers un large partenariat. Très attentifs à notre devoir de solidarité, nous sommes aussi très vigilants à la mobilisation active des personnes dans leur parcours d'insertion à travers notre démarche de droits et de devoirs. Cette politique a porté ses fruits, avec des indicateurs repassés au vert en 2021, après une année perturbée par la crise sanitaire : baisse de 11,5 % du nombre de bénéficiaires du rSa en 2021 (nous sommes ainsi revenus au niveau d'avant crise sanitaire, où nous avons enregistré une baisse de 15 % du nombre de bénéficiaires depuis 2015 en Corrèze) contre 6 % au niveau national, un taux de contractualisation quasi-généralisé pour formaliser les droits et devoirs de chaque bénéficiaire, un nombre de sorties du dispositif rSa pour emploi en progression de 12 %.

Forts de ces résultats, qui viennent confirmer la tendance impulsée depuis 7 ans, nous avons renouvelé cette stratégie à travers le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2022-2024, adopté en novembre dernier. Des résultats que nous avons obtenus grâce à la richesse et la variété de notre offre d'accompagnement, avec une prise en charge, dès le premier mois, des personnes dans le dispositif rSa et des réponses de qualité proposées aux Corrèziens qui en sont bénéficiaires. Pour ce faire, nous mobilisons en transversalité l'ensemble de nos moyens humains et financiers pour mener ces personnes au bord de la route et nous nous attachons à évaluer régulièrement nos actions et à en développer de nouvelles. Parmi les actions engagées, la fréquentation de la plateforme Boost Emploi continue à augmenter fortement, avec de nouvelles fonctions : géolocalisation, annuaire des entreprises, CVthèque, dont l'utilisation par les entreprises et les candidats progresse de 24 %. Par ailleurs, les Clés de l'emploi, réalisées en 2021, ont permis de favoriser l'entrée en emploi et d'apporter aux chefs d'entreprises une réponse adaptée et territoriale. 61 % des personnes mobilisées sur ces actions ont obtenu un contrat de travail à la sortie. En complément d'actions à visée collective, des leviers individuels viennent aussi sécuriser l'accès à l'emploi. Par exemple, 15 Contrats Locaux d'Innovation Sociale (CLIS) ont été signés en 2021 par des bénéficiaires du rSa et ont donné lieu à la conclusion de 10 CDD (Contrats à Durée Déterminée) et 5 CDI (Contrats à Durée Indéterminée). Nous pouvons aussi citer l'action Bénévolat Compétences et Citoyenneté qui a récemment démarré et qui a permis à 60 % des personnes positionnées de rebondir vers un emploi.

Toutes ces actions seront poursuivies en 2022. Dans le contexte actuel de relance économique, nous proposons à chaque personne en situation d'employabilité au moins 2 offres d'emplois dans son domaine de compétences et à proximité de son lieu de résidence à travers les Contrats d'Engagement Réciproque (CER). En retour, nous sommes très vigilants à l'engagement des personnes dans leurs parcours d'insertion. Nous savons aussi que le défi d'une politique départementale d'insertion se relève avec l'ensemble des acteurs locaux. Le Département vient ainsi d'être sélectionné au niveau national pour porter le service public de l'insertion et de l'emploi. A travers ce dispositif, nous allons construire et engager de nouvelles actions pour accélérer et faciliter l'accès à l'emploi avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels et économiques. Un travail tout particulier est actuellement mis en œuvre dans le secteur du BTP (Bâtiment et des Travaux Publics), qui fait face à de fortes tensions, le tout en lien avec le programme Corrèze Rénovation Énergétique porté par le Département.

Face aux nombreux défis du domaine de l'insertion professionnelle, nous réaffirmons notre volonté et notre engagement auprès des Corrèziens avec ce budget construit dans la continuité d'une action confortée par nos résultats de ces dernières années. Pour la mise en œuvre de l'ensemble de cette politique de l'emploi et de l'insertion, je vous propose un budget de 21 652 500 € pour 2022, avec une recette en compensation du rSa à hauteur de 11,7 M€.

M. LABBAT – Sur ce rapport, je voudrais me projeter après les élections présidentielles et imaginer que l'on nous impose 15 à 20 heures d'activité pour un bénéficiaire du rSa, en excluant les personnes non-employables. Encore une fois, cette décision peut être caractérisée de « parisienne » : il est évident qu'un bénéficiaire du rSa dans une grande ville ne rencontre pas de problèmes de transports. Mais imaginons une Corrézienne ou un Corrézien habitant dans un hameau à 10 kilomètres du bourg le plus proche, qui compte 200 habitants, situé lui-même à 30 kilomètres d'un bourg où des tâches seraient à réaliser. Encore faut-il que notre Corrézien ait le permis et une voiture. Quant au prix du carburant, j'ose espérer qu'on le dispensera d'effectuer des allers-retours. Je suis très sceptique vis-à-vis de cette mesure qui se profile. Si je fais cet aparté, c'est parce que j'ai l'impression que ce seront soit le Département, soit les collectivités, qui devront mettre en œuvre le dispositif. Il faudra peut-être encadrer ces gens, voire les transporter. D'une bonne idée électorale, on aboutit à quelque chose qui n'est pas réalisable. Vous aviez entamé des démarches avec le bénévolat, l'aide au permis. Nous nous situons plus dans le bon sens et le pragmatisme. Je suis inquiet d'une décision qui peut être prise dans les semaines à venir pour, encore une fois, se donner bonne conscience avec le rSa. Evidemment, le bénéficiaire, au vu des frais engendrés pour aller justifier de son rSa, préférera ne pas le percevoir. C'est peut-être l'effet recherché.

M. LE PRÉSIDENT – Je partage totalement l'analyse. Cette idée témoigne d'une méconnaissance totale des réalités et d'une reprise des vieux codes. Souvenez-vous : c'est un sujet auquel nous nous sommes toujours refusés au sein de cette Assemblée. Nous avons toujours refusé de suivre les modes. Je ne suis d'ailleurs pas en phase avec mes collègues Présidents de Départements et le manifeste de l'Assemblée des Départements de France sur le cumul possible entre le rSa et le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) pour au moins 6 mois, susceptible de créer des tensions dans les entreprises et de stigmatiser les bénéficiaires. C'est pourquoi nous avons imaginé les Contrat Locaux d'Innovation Sociale pour donner le montant du rSa plutôt au tuteur pour qu'il encadre le bénéficiaire du rSa dans le cadre de l'entreprise et rendre celui-ci employable. C'est sans doute trop simple. J'aurais pourtant préféré une mesure de ce type à celles qui nous sont proposées aujourd'hui.

De notre côté, nous organisons de manière pragmatique des sessions de bénévolat pour les bénéficiaires qui le souhaitent. Mais comment peut-on trouver des missions de bénévolat pour 6 360 bénéficiaires du rSa pendant 15 heures ? C'est ingérable. C'est une fausse bonne idée et il y a mieux à faire que ces effets d'annonce. Pourquoi avons-nous sorti 1 047 bénéficiaires du dispositif rSa en 2021 ? Parce que l'ensemble des agents, qui sont devenus plus des coachs professionnels que des agents sociaux, les ont aidés à se réinsérer. 46 % de ces personnes ont réalisé un retour à l'emploi net et 4 % sont entrés en formation. Depuis le début de l'année, l'employabilité s'est encore améliorée. Tout cela uniquement parce que nous menons un travail de fond avec les entreprises et les travailleurs sociaux. Si, demain, on nous oblige à mettre en place des heures obligatoires, nos agents devront régler la question administrative au lieu de prendre en charge la recherche d'emploi des bénéficiaires.

Soyons clairs : cette annonce technocratique a été faite pour tenter de capter un électorat issu de ma famille politique, qui est très sensible à ces questions mais qui ne s'est pas demandé si la mise en œuvre d'une telle mesure était possible. Pour ma part, il est hors de question que j'entre dans ce système. Tant pis si nous sommes hors la loi : il faudra peut-être prendre les chemins de broussaille.

*La délibération n° 202 relative à la politique de l'Emploi et de l'Insertion – Dotations 2022
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.*

RAPPORT N° 203

SANTÉ ET PRÉVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – DOTATIONS 2022

Mme BARTOUT – Le Département de la Corrèze place la promotion de la santé au cœur de ses engagements. Ainsi, les dotations du service Protection Maternelle et Infantile Santé pour 2022 démontrent notre volonté de renforcer les solidarités en matière de santé et de prévention auprès des familles. A travers son action quotidienne, le service PMI Santé permet de développer et de maintenir une offre de santé pour tous, en tout point du territoire. En 2022, nous poursuivrons ainsi notre délégation des missions de planification familiale avec les trois centres hospitaliers, Tulle, Brive et Ussel suite à la nouvelle convention signée en 2021, qui veille au renforcement des indicateurs d'activité et financiers pour les trois prochaines années. Concernant la prévention des 0 à 6 ans, et soucieux de porter une politique toujours plus tournée vers la prévention et le dépistage, le Département s'engage à poursuivre son soutien au Centre d'action médico-social précoce. Le service PMI Santé assure la prescription et l'administration de l'ensemble des vaccins obligatoires ou recommandés par le calendrier vaccinal. Afin d'assurer l'égalité de toutes et tous devant les soins, la prestation s'adressera essentiellement aux patients sans couverture sociale. Dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de notre politique sociale de prévention et de promotion de la santé, nous continuerons notre partenariat avec l'Observatoire régional de Santé Nouvelle-Aquitaine. Réduire les fractures territoriales, c'est mettre les solidarités et l'accompagnement des plus fragiles et des plus vulnérables au cœur des choix politiques départementaux, avec un soutien réaffirmé à des associations locales et au comité de Corrèze de la Ligue contre le Cancer. Garant de la sécurité de l'accueil du jeune enfant, le Département offre aussi une formation aux assistants maternels dans un processus de professionnalisation garant d'un accueil sécurisé à des enfants corréziens.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter une enveloppe de 520 000 € pour le budget de la PMI.

*La délibération n° 203 relative à la Santé et à la Prévention : Protection Maternelle et Infantile –
Dotations 2022
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 204

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE – DOTATIONS 2022

Mme BARTOUT – En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Département porte une action pour accompagner les jeunes corréziennes et corréziens les plus vulnérables et garantir les conditions nécessaires à leur épanouissement.

Dans un contexte marqué par un engagement insuffisant de l'Etat au regard des besoins dans le champ de l'enfance handicapée, comme dans le domaine de la psychiatrie adulte et juvénile, nous développons des outils innovants pour répondre aux défis rencontrés. Par exemple, suite à la forte hausse des accompagnements en milieu ouvert, en 2021 (+ 24 %), l'externalisation partielle des mesures d'accompagnement à domicile, débutée en mars, est venue répondre partiellement à cette hausse et a permis de conforter l'action de nos travailleurs sociaux. Plus largement, le champ de la protection de l'enfance s'inscrit actuellement dans un cadre réglementaire en pleine évolution avec la récente loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfant. Un nouveau cadre qui s'articule autour de 3 grandes priorités : mieux prendre en compte les besoins de l'enfant ; mieux sécuriser les parcours et les accompagnements des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance ; étendre les accompagnements aux jeunes majeurs de moins de 21 ans.

En Corrèze, une partie de ces évolutions a été anticipée dans le cadre du plan déploiement de la nouvelle organisation du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et du précédent Schéma Départemental en faveur de l'Enfance. Malgré tout, pour faire face aux nouveaux défis de la protection de l'enfance ainsi qu'aux évolutions induites par la loi du 7 février, nous prévoyons une enveloppe supplémentaire à hauteur de 3,3 M€ en 2022. Cette enveloppe permettra notamment de développer de nouvelles modalités ou dispositifs d'accueil afin de ne plus séparer les fratries des enfants confiés au Département, de systématiser et de renforcer l'accompagnement de tous les jeunes majeurs de 18 à 21 ans sortant de l'ASE, de revaloriser et de sécuriser la rémunération des 154 assistants familiaux corréziens qui réalisent plus de 70 % des accueils sur le Département, d'accompagner le renforcement des mesures en milieu ouvert au bénéfice des familles et des enfants corréziens. Ces mesures nouvelles seront structurées autour des 3 axes forts du Schéma Départemental 2022-2027 en faveur de l'Enfance actuellement en cours d'élaboration. Les 3 axes de ce futur schéma porteront sur le parcours de l'enfant pour prendre en compte la complexification des situations, la hausse des mesures en milieu ouvert mais surtout pour recentrer l'enfant au cœur de notre politique enfance, le soutien à la parentalité, qui est une dimension primordiale de la prévention pour éviter l'entrée des enfants dans les dispositifs et la protection de l'enfance, l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance dans le domaine de la formation, du recrutement et de la prise en compte des mesures du Ségur pour tous les professionnels du secteur.

Dans ce cadre, je vous propose d'affecter, pour la politique de Prévention et de Protection de l'Enfance en 2022, un total de 24,5 M€, en hausse de plus de 3 M€ par rapport à 2021.

*La délibération n° 204 relative à la politique de Prévention et de Protection de l'Enfance –
Dotations 2022
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 205

POLITIQUE DE PRÉVENTION, ACTION SOCIALE ET PLAN AMBITION SANTÉ –
DOTATIONS 2022

Mme PADILLA-RATELADE – Le Département conduit une action de proximité au plus près des Corrégiens dans le cadre de ses différents domaines d'intervention : l'enfance, la famille, l'insertion et la lutte contre la précarité.

L'implantation des 12 Maisons de Solidarité départementales, réparties sur le territoire, assure un maillage essentiel dans les différents services apportés aux Corrégiens. Cette année encore, une des priorités en matière d'action sociale sera de consolider cette offre de service de proximité et de poursuivre l'amélioration de la qualité du service au public autour des objectifs suivants : formaliser l'accueil, l'information et l'orientation du public en assurant un accueil inconditionnel pour toutes les personnes ; mieux prendre en compte les parcours individuels des personnes avec un dossier unique partagé entre tous les services ; renforcer les liens avec les partenaires afin de fluidifier les parcours, coordonner et adapter nos actions. Nous poursuivrons ainsi nos actions en matière de santé avec le renforcement de notre Plan Ambition Santé afin d'attirer et de maintenir les personnels de santé grâce à une politique innovante et attractive qui sera présentée dans le rapport suivant.

Le budget proposé pour 2022 est de 1,28 M€, dont 361 220 € au titre de l'action sociale et 922 675 € en faveur de la santé.

*La délibération n° 205 relative à la politique de Prévention, Action Sociale et Plan Ambition Santé –
Dotations 2022
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 206

PLAN "AMBITION SANTÉ" – MODALITÉS

M. COMBY – Vous savez que la santé est l'une des préoccupations des Corrèziens et que, pour y répondre, nous avons lancé en 2019 le Plan "Ambition Santé Corrèze", qui a permis de proposer une réponse avec la mise en place de diverses mesures dans ce domaine : le soutien financier à la création de Maisons de Santé, l'attribution de bourses aux internes en médecine et la création du Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé".

L'année dernière, nous avons renforcé et prolongé ce plan autour de plusieurs axes : augmenter le temps médical, promouvoir les professions médicales et attirer des étudiants, proposer aux médecins généralistes libéraux des solutions pour exercer en Corrèze, coordonner les acteurs, mobiliser et communiquer.

En parallèle du Centre Départemental de Santé qui a été déployé sur 7 antennes, nous souhaitons développer la télémédecine à travers 2 volets : déployer des cabines de télémédecine et mettre en place des mallettes de téléconsultation qui seront utilisées par des infirmiers en pratique avancée lors de visites à domicile.

Concernant les aides apportées aux étudiants, nous vous proposons d'adopter un nouveau règlement qui définit les modalités pour les étudiants en médecine de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle et pour les infirmiers en pratique avancée. Ces aides seront les suivantes : une aide forfaitaire au déplacement de 300 € par mois et par stage d'une durée de 6 mois aux étudiants en médecin qui font leur stage en Corrèze, une bourse de 800 € par mois aux internes en médecine générale de 2^{ème} ou de 3^{ème} cycle qui viennent faire leur stage en Corrèze et s'engagent à exercer 5 ans dans le Département, une bourse de 500 € mensuels pour les infirmiers en pratique avancée contre 5 ans d'engagement d'activité en Corrèze.

*La délibération n° 206 relative aux modalités du Plan "Ambition Santé"
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 207

SUIVI DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE
FORMULÉES DANS LE CADRE DU CONTRÔLE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET
LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Mme BARTOUT – Dans le cadre d'une enquête commune avec la Cour des Comptes portant sur la Protection de l'Enfance et des Mineurs Non Accompagnés (MNA), un contrôle a été conduit par la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle-Aquitaine auprès de notre Département, de mars 2019 à février 2020. Un contrôle qui a salué l'action du Département pour sa politique de protection de l'enfance et qui a été accompagné de 5 recommandations. Comme prévu par le Code des juridictions financières, nous présentons aujourd'hui à l'assemblée départementale les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes. Le présent rapport revient donc sur les préconisations et actions engagées par la collectivité en réponse aux 5 recommandations présentées le 5 mars 2021.

Recommandation n° 1 : procéder à un contrôle systématique des établissements et familles d'accueil sur la base d'un référentiel établi.

En synergie avec l'ensemble des partenaires institutionnels, un plan de contrôle systématique des établissements et services en protection de l'enfance corréziens a été établi avec un chargé de qualité.

Recommandation n° 2 : mettre en place des outils de suivi de l'origine et des suites données aux informations préoccupantes.

La Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes, la CRIP de la Corrèze, a été renforcée en octobre 2021 et l'objectif de systématisation des suites données est intégré comme un axe prioritaire au sein de la programmation numérique 2021-2023 du domaine social.

Recommandation n° 3 : formaliser, mettre en œuvre et suivre le déploiement du projet pour l'enfant.

Les agents de l'ASE ont été formés à un nouvel outil du projet pour l'enfant et la totalité des assistants familiaux a bénéficié d'une journée de sensibilisation. Une dernière réunion de "formation-action" regroupera l'ensemble des professionnels éducatifs des structures partenaires du Département en mai 2022.

Recommandation n° 4 : dans le cadre de la préparation à la majorité, organiser les entretiens et conclure le protocole comme prévu par le Code de l'action sociale et des familles.

Il est programmé de déployer au sein du service ASE, un "référént insertion-jeunes" dès le mois d'avril 2022 afin d'initier la cellule dédiée aux jeunes majeurs prioritairement sur l'axe de l'insertion socio-professionnelle.

Recommandation n° 5 : harmoniser les modalités, le référentiel et les rapports des évaluations des mineurs non accompagnés.

Les évaluations sociales de minorité sont dorénavant exclusivement assurées par le seul prestataire désigné à cet effet et les salariés ont été formés à cet effet. Des évaluations jugées satisfaisantes par le Procureur de la République, ce que nous constatons également.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose de prendre acte des actions entreprises par le Département suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle-Aquitaine sur la Protection de l'Enfance et des Mineurs Non Accompagnés.

Acte est donné sur la délibération n° 207 relative au suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle-Aquitaine formulées dans le cadre du contrôle sur la Protection de l'Enfance et les Mineurs Non Accompagnés.

RAPPORT N° 208

**ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE –
ACTIONS TRANSPORTS : ÉLÈVES HANDICAPÉS, HANDIMOBILE, JEUNESSE –
DOTATIONS 2022**

Mme TAURISSON – Notre engagement fort en faveur de la jeunesse se traduit par une attention particulière envers les 25 collèges publics et les 5 collèges privés du Département. Celle-ci s'exerce, en premier lieu, dans le cadre des compétences obligatoires des départements, notamment la contribution obligatoire à porter à leurs budgets. Lors de la séance du 26 novembre dernier, notre Assemblée a voté, au titre des dotations principales de fonctionnement, un montant de 2 360 658 € en faveur des collèges publics et 839 311 € pour les collèges privés, auxquels s'ajoutent 40 000 € de dotations complémentaires. Dans un contexte inédit, après 2 années fortement impactées par la crise sanitaire, ces dotations sont venues conforter la situation budgétaire des collèges.

En parallèle, nous porterons des actions, et ceci conformément à notre projet de mandat, pour améliorer la qualité de vie des collégiens à travers un vaste plan "Bien vivre au collège", déjà évoqué. Il s'agit notamment de la rénovation des bâtiments, la rénovation énergétique, la lutte contre le harcèlement scolaire et les cyber-violences, la promotion des circuits courts dans la restauration ou encore la sensibilisation à l'écocitoyenneté.

Pour 2022, je vous propose d'affecter 7 664 977 € de crédits de paiement au secteur Education/Jeunesse. Une enveloppe de 780 708 € de dotations complémentaires aux collèges publics permettra notamment de participer à des actions sportives ou pédagogiques, telles que le dispositif Ecole-Entreprise, à assurer l'application du plan de maîtrise sanitaire en collaboration avec QUALYSE. Enfin, au regard de la conjoncture et du contexte sanitaire, une attention particulière du Département sera accordée à la couverture des charges de viabilisation des établissements avec une enveloppe soumise à votre approbation de 460 000 €. D'autre part, 541 000 € seront destinés à accompagner les jeunes et les familles les plus modestes par l'aide à la restauration, les bourses de l'enseignement supérieur, les primes d'apprentissage, les classes de découverte. L'enveloppe consacrée aux actions en faveur de la jeunesse, d'un montant de 393 300 €, permettra notamment la poursuite de notre partenariat avec l'ODCV (Oeuvre Départementale des Centres de Vacances) afin de permettre aux jeunes et aux familles d'effectuer des séjours pédagogiques ou de loisir. Enfin, dans une volonté de solidarité et de soutien aux familles corréziennes, je vous propose d'affecter un montant de 2,71 M€ pour couvrir les charges liées au transport scolaire des élèves en situation de handicap et au dispositif HANDIMOBILE.

Mme TROYA – Monsieur le Président, ma question est un peu spécifique, elle concerne l'aide à la restauration perçue par certaines familles. Cette aide peut maintenant varier en fonction des absences de l'élève. Cette variation, mise en place après le COVID, demeure toujours en vigueur. Depuis que cette aide est fonction des absences, elle ne peut pas être versée aux familles dès le premier trimestre. Il y a un décalage, qui complique également le travail des gestionnaires. On peut se demander pourquoi le Département a pris une telle décision et quel est l'objectif ?

Par ailleurs, concernant le plan "Bien vivre au collège", les actions sont pour l'instant assez peu détaillées dans le rapport. Les axes de travail sont intéressants mais nous nous demandons pourquoi la végétalisation des collèges bénéficie seulement de 30 000 € dans le tableau de programmation 2022, ce qui est assez peu pour 25 collèges, à moins qu'il s'agisse d'une étude de faisabilité ?

M. LE PRÉSIDENT – La végétalisation fera partie d'un plan global avec un cofinancement de l'Agence de l'Eau pour la désimperméabilisation des sols. Les 30 000 € sont dédiés à l'étude nécessaire au dépôt du projet global auprès de l'Agence de l'Eau. Pour ce qui est du règlement, on me confirme qu'il n'a pas changé.

Mme TROYA – Auparavant, le règlement était perçu trimestre par trimestre.

M. LE PRESIDENT – C'est toujours le cas.

Mme TROYA – Pas partout, vraisemblablement. Il y a peut-être un problème de décalage.

M. LE PRESIDENT – Nous regarderons. L'idée est de mesurer l'effectivité. Les personnes qui payent au trimestre bénéficient du versement de l'aide en même temps.

Mme TROYA – Le trimestre est facturé et l'aide est versée au trimestre suivant, ce qui crée un décalage.

M. LE PRESIDENT – Nous regarderons s'il est possible d'optimiser le délai entre les 2.

Mme TROYA – Quand le gestionnaire fait sa facturation, il n'a pas le retour du Département.

M. LE PRESIDENT – Nous regarderons. Il faut peut-être optimiser la transmission de données.

*La délibération n° 208 relative aux actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse –
Actions Transports : élèves handicapés, Handimobile, Jeunesse – Dotations 2022
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 209

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2022

M. LESCURE – La politique culturelle assure un soutien financier aux projets de tous les acteurs qui, par leur dynamisme et leur créativité, font la culture en Corrèze. En 2020 et 2021, afin d'aider au mieux les structures culturelles à traverser la crise sanitaire et économique, le Conseil Départemental a maintenu l'intégralité des financements qui étaient prévus pour le secteur culturel en dépit de l'arrêt ou du ralentissement du nombre de projets. Afin de poursuivre ce soutien essentiel aux acteurs culturels et le développement des sites départementaux, l'enveloppe consacrée à la politique culturelle sera, cette année, de 2,16 M€. Les subventions aux acteurs culturels ont déjà été approuvées lors de notre séance de novembre dernier pour un montant de 1,517 M€.

Cette année 2022 sera marquée par : le renouvellement du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques et Culturels et la poursuite de l'engagement financier de notre collectivité envers les conservatoires et écoles de musique qui garantissent un accès égal à la pratique sur tout le territoire ; les 40 ans du Musée Départemental de la Résistance Henri Queuille qui, à cette occasion, poursuivra sa modernisation et son renouvellement scénographique ; la création de 3 expositions au Musée du Président Jacques Chirac, dont la mise en valeur de tapis issus des collections permanentes jamais présentés au public. Les actions en direction de la jeunesse seront également renforcées avec la présentation de l'offre culturelle départementale à travers le "Pass Culture" et par notre participation à l'action "Jeunes en Librairie", qui permettra de promouvoir l'accès aux livres et à la lecture en collaboration avec les librairies indépendantes du territoire.

En matière d'animation culturelle, la saison culturelle de Sédières rythmera l'été et un nouveau dispositif en cours de préparation, "Les Bistrots Origine Corrèze", permettra toute l'année de faire rimer culture, gastronomie locale et lien social dans nos territoires ruraux.

La délibération n° 209 relative à la politique culturelle départementale – Dotations 2022 est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.

RAPPORT N° 210

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
2022-2028

Mme CHIRAC – En 2017, le Conseil Départemental a donné un nouvel élan à l'éducation artistique et culturelle à travers l'adoption d'un Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques, comprenant la réévaluation des aides aux conservatoires et écoles de musique et un soutien adapté aux ateliers d'éducation artistique.

Aujourd'hui, 10 structures d'enseignement artistiques, dont 3 "écoles centre", maillent le territoire corrézien pour offrir aux élèves des enseignements de qualité autour de la musique, de la danse et du théâtre. Le bilan du Schéma 2018-2021 témoigne du dynamisme de ces écoles, qui accueillent 2 500 élèves chaque année, réalisent un important travail de sensibilisation auprès des scolaires et participent activement à l'attractivité et à l'animation de leur territoire. Je pense qu'il faut saluer ici l'engagement de tous les acteurs de terrain, sans lesquels cette ambition ne pourrait pas vivre, car quels que soient les budgets, si l'on n'a pas des femmes et des hommes talentueux et engagés, une telle ambition ne peut pas se réaliser au profit de l'égalité des chances de chaque enfant corrézien.

Plus que jamais conscients que l'éducation artistique et culturelle est un facteur de démocratisation culturelle et d'égalité des chances, nous avons souhaité renouveler le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques et l'asseoir sur une période de 6 ans afin de permettre aux acteurs de bâtir sereinement des actions concertées. Cette nouvelle feuille de route a fait l'objet d'un travail fondé sur l'écoute, l'échange et la concertation avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire impliqués dans cette démarche. Dans ce cadre, le Département s'engage auprès de ses partenaires à jouer son rôle de coordonnateur et à impulser des actions favorisant la rencontre entre les acteurs et mettant en valeur leurs actions au service des jeunes Corrèziens. Il s'engage à poursuivre son soutien financier en faveur des conservatoires et écoles de musique de Corrèze avec une enveloppe de 413 000 € par an pour la période 2023-2025. Il s'engage aussi à innover en prévoyant une enveloppe supplémentaire de 7 000 € afin de participer au financement des classes orchestres créées dans les écoles et les collèges corréziens, modèle favorisant l'ouverture de tous les élèves à la pratique musicale.

A travers cet engagement en faveur de l'engagement artistique, nous confirmons notre attachement à un accès à la culture pour tous et partout en Corrèze.

*La délibération n° 210 relative au Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques
2022-2028
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 211

POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE - DOTATIONS 2022

M. LAUGA – Ces 2 dernières années ont fortement impacté le mouvement sportif corrézien avec des conséquences importantes sur la mobilisation des licenciés et des bénévoles indispensables à son activité. En 2020 et 2021, nous avons fait le choix de maintenir la totalité des financements prévus hors manifestations annulées afin de soutenir les associations sportives corréziennes dans cette période difficile. Pour cette année 2022 de reprise, nous réaffirmons notre engagement en faveur du sport en Corrèze avec une enveloppe de 1,7 M€ pour soutenir les projets sportifs, professionnels ou amateurs. Notre priorité sera de soutenir le mouvement sportif dans son ensemble en lui consacrant une enveloppe de 1,3 M€ et d'accompagner à hauteur de près de 160 000 € les événements sportifs, qui sont autant de rassemblements populaires favorisant le lien social. La pandémie ayant encouragé la pratique des sports de pleine nature, nous poursuivrons leur développement dans la lignée de notre action volontariste dans ce domaine.

C'est dans cet esprit que nous proposerons, en collaboration avec les communes, une édition des Balades en Corrèze renouvelée, afin de les adapter à une nouvelle cible plus familiale et en invitant les produits Origine Corrèze en fin de parcours.

De même, le château de Sédières accueillera coureurs, randonneurs et familles à l'occasion de la première édition de « 3, 2, 1... Sédières », qui se tiendra le 26 juin prochain.

Conformément à notre projet de mandat, nous engageons cette année un vaste programme de développement des voies vertes. Des voies partagées et multi-usages qui auront vocation à mailler notre Département en reliant notamment les sites d'intérêt touristique et patrimonial. Cet engagement traduit ainsi notre attachement à la pratique du sport en Corrèze mais aussi au bien-être et à la santé des Corrégiens.

*La délibération n° 211 relative à la politique sportive départementale – Dotations 2022
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 212

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - DOTATIONS 2022

Mme CORNELISSEN – Les Archives Départementales ont pour mission la collecte, la conservation, le classement, la communication et la valorisation des documents produits et reçus par les services exerçant une mission de service public sur le territoire corrézien. Cela représente actuellement environ 17 kilomètres linéaires de documents papier et plus de 5 téra-octets de données électroniques.

Comme tous les ans, la première mission des Archives Départementales sera consacrée à la bonne conservation des documents afin de les rendre accessibles aux citoyens. Parallèlement, la politique de soutien aux communes pour la restauration de leurs archives se poursuivra afin de préserver le patrimoine local. Par ailleurs, une politique de valorisation est toujours activement menée pour la médiation sous la forme d'expositions et de publications afin de toucher un public le plus large possible.

L'année 2022 sera marquée par une exposition estivale consacrée aux observations météorologiques et climat du Bas-Limousin et de la Corrèze, phénomènes, aléas, calamités climatiques et catastrophes naturelles à travers l'histoire. En partenariat avec les archives de Météo France, l'exposition et son catalogue disponible à la vente viseront à donner à tous le recul historique et les clés nécessaires pour comprendre les grands enjeux actuels de notre société. Pour mettre en œuvre ces projets, le budget total des Archives Départementales pour 2022 est de 151 100 €.

M. LABBAT – Nous avons une question sur l'aspect extérieur du bâtiment des Archives Départementales : un rafraîchissement est-il prévu ?

M. LE PRESIDENT – A ce stade, non. Un ingénieur travaille depuis quelques mois sur la rénovation énergétique des bâtiments. Il a déjà fait une première expertise de tout ce qui serait nécessaire sur l'ensemble du parc bâti. Nous consulterons assez rapidement une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour envisager un contrat de performance ou d'un autre type. En fonction des conclusions sur l'ensemble du parc, nous effectuerons les retouches nécessaires, ravalement de façades ou isolation par l'extérieur. Nous en sommes au stade de l'analyse complète et du traitement de la rénovation énergétique dans un premier temps.

*La délibération n° 212 relative aux Archives Départementales – Dotations 2022
est adoptée à l'unanimité.*

Avant de passer la parole à Marie-Laure VIDAL sur la Bibliothèque Départementale et les dotations 2022, je voudrais remercier notre Directeur, qui fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} août. Son adjoint assurera le relais jusqu'à la fin de votre propre mandat. Je voudrais vous remercier pour la qualité des échanges, votre éclairage, l'engagement qui a été le vôtre sur la période et votre hauteur de vues. Merci à vous pour ces années passées au Département de la Corrèze.

(...Applaudissements...)

RAPPORT N° 213

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE - DOTATIONS 2022

Mme VIDAL – La Bibliothèque Départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural en proposant une offre diversifiée. Ainsi, afin de continuer un service de qualité aux Corrégiens, plusieurs actions sont prévues pour 2022.

Tout d'abord, après la mise en place depuis 2020 d'un secteur mutualisé pour l'accès aux ressources numériques pour tous les usagers avec Tulle Agglo, la Ville de Brive et Haute-Corrèze Communauté, ce service sera optimisé en 2022 afin d'assurer sa pleine utilisation par les usagers. Par ailleurs, nous reconduirons l'offre de ressources numériques à destination des Corrégiens dans le cadre du service mutualisé Médiathèque numérique de la Corrèze et élargirons cette offre aux jeux vidéo en ligne.

En 2022, nous poursuivrons notre partenariat avec le réseau des bibliothèques corréziennes de la lecture publique à travers l'organisation des événements suivants : la 25^{ème} édition du festival itinérant Coquelicot en Creuse et en Corrèze, la 25^{ème} édition du Prix départemental de l'album jeunesse, la 9^{ème} édition du Prix des lecteurs corréziens, la 3^{ème} participation au Mois du film documentaire.

Enfin, nous procéderons également à l'acquisition de documents matériels (livres, CD –Compact-Discs–, DVD –Digital Versatile Disc–) afin d'enrichir notre offre et de mobilier professionnel pour moderniser les espaces de travail des agents. Pour réaliser l'ensemble de ces actions en 2022, nous vous proposons une enveloppe totale de 301 960 € pour la Bibliothèque Départementale.

*La délibération n° 213 relative à la Bibliothèque Départementale – Dotations 2022
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 301

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES – DOTATIONS 2022

M. TAGUET – L'amélioration du réseau routier départemental est l'une de nos priorités afin d'offrir aux Corrégiens des routes plus sûres et mieux entretenues.

Depuis 2015, ce choix s'est traduit par une augmentation progressive et régulière des programmes d'investissement sur les routes. Ce sont ainsi plus de 112 M€ d'investissement qui ont été mobilisés sur le précédent mandat pour améliorer, moderniser, développer et sécuriser le réseau routier départemental.

Pour 2022, nous poursuivons dans cette optique avec une enveloppe de 19,27 M€ consacrés au réseau routier départemental qui se décomposera ainsi : 16,17 M€ pour la modernisation et la sécurisation de nos infrastructures, 0,8 M€ pour accompagner les projets des communes et notamment les aménagements en traverse de bourg, 2 M€ pour moderniser la flotte matériels et véhicules, 0,19 M€ pour les études des projets et des infrastructures existantes et 0,11 M€ pour l'aménagement de l'environnement et des équipements de la route.

Par ailleurs, dans le cadre d'un vaste plan pluriannuel de grands investissements, nous mobilisons 20 M€ supplémentaires dès cette année 2022, répartis ainsi :

- 17 M€ pour les opérations du plan Routes 2030 avec, notamment, le contournement de Lubersac, estimé à 13 M€. Le tracé a été validé et les études vont se poursuivre en vue d'obtenir les autorisations administratives et la définition détaillée du projet, démarrage des travaux prévu fin 2023 ;
- le projet de déviation de Meymac : là aussi, le tracé a été validé et les études se poursuivent en vue de l'élaboration des dossiers réglementaires et des recherches pour les compensations environnementales. Le dépôt des demandes d'autorisation administratives est prévu pour fin 2022 avant une instruction par les services de l'État et une enquête publique en 2023 ;
- la déviation de Noailles, qui présente également un tracé figé et fait encore l'objet d'études environnementales. L'élaboration des dossiers réglementaires suivra après une période d'observation des flux de trafic sur le sud-ouest du Département suite à la mise en place et en service de la déviation de Malemort ;
- le projet de déviation de la RD 901 à Varetz sera relancé afin de compléter la liaison Brive-Objat dont les travaux aux extrémités avaient été menés dans les années 2000. La déclaration d'utilité publique de 2002 est désormais caduque. Compte tenu des fortes évolutions réglementaires, l'ensemble des études préalables seront réactualisées ;
- le projet de contournement d'Ussel Ouest, dont la déclaration d'utilité publique est caduque, doit aussi faire l'objet de nouvelles études préalables avant de pouvoir être soumis aux démarches d'autorisation administratives.

Enfin, afin d'améliorer la liaison entre les autoroutes A20 et A89 et le nord du Lot, des travaux seront réalisés pour aménager la RD 15 en 2022. Par ailleurs, 3 M€ seront consacrés à la sauvegarde et à la réhabilitation du viaduc des Rochers Noirs suite à l'augmentation des coûts du projet, en lien notamment avec la forte hausse des matières premières.

S'agissant enfin du fonctionnement, je vous propose un budget de 6,185 M€ pour l'entretien du patrimoine, du matériel et la gestion des services hivernaux entre autre.

M. LABBAT – J’ai une question sur le projet du viaduc des Rochers Noirs. Non pas que je sois contre ce projet, puisque je suis très attaché au site à titre personnel. Mais nous parlions d’un montant de 6,6 M€ avec une subvention de 1,3 M€, qui est passé à 10,5 M€ avec une subvention de 3 M€. La Commission d’Appel d’Offres devrait avoir lieu sans tarder. Fixons-nous une limite ou le projet se fera-t-il quoi qu’il en coûte ?

M. LE PRESIDENT – Nous avons délibéré à 1,3 M€ et nous serons plutôt sur un atterrissage à 1,8 M€ d’après les derniers éléments. Nous estimons qu’il faut mener cette opération à 10 M€ que nous n’aurons jamais plus l’occasion de conduire.

M. DUCHAMP – Puisque nous parlons beaucoup de contournements et de déviations, j’en ai une à vous soumettre, celle d’Argentat-sur-Dordogne/Saint-Privat. C’est vraiment un problème, avec les 38 tonnes qui passent dans l’avenue de Xaintrie pour accéder à Saint-Privat. Il y a un étranglement en plein centre-ville et nous ne pouvons pas valoriser le quartier. Lors de 2 réunions de quartier, les habitants se sont plaints. Or, je ne peux procéder à aucun aménagement.

M. LE PRESIDENT – Nous pouvons regarder afin d’avoir une idée de ce qui est faisable, sachant que la priorité est Varetz.

M. DUCHAMP – Il y a beaucoup d’entreprises sur ce secteur : cela faciliterait les choses et cela leur permettrait de rester sur leur implantation.

M. TAGUET – Pour compléter sur le viaduc, je rappelle qu’une souscription est ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine pour un financement complémentaire.

*La délibération n° 301 relative aux Réseaux et aux Infrastructures – Dotations 2022
est adoptée à l’unanimité.*

RAPPORT N° 302

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE – PROGRAMMATION 2022

Mme ROME – 2021 a marqué l'achèvement de notre programme Corrèze 100 % Fibre. En 4 ans de travaux, plus de 100 000 prises ont été déployées sur la zone publique, avec un taux de commercialisation de 27 % moins d'1 an après l'achèvement des derniers travaux. Cette réalisation représente un atout considérable pour notre territoire, ses habitants et ses entreprises. Un atout que nous avons désormais le devoir d'entretenir et de faire vivre pour le faire perdurer dans le temps. Nous lancerons ainsi, dès cette année, une campagne avec la Fibre Nouvelle-Aquitaine pour surveiller le réseau. En parallèle, un marché d'enfouissement est en cours de rédaction et permettra d'enterrer une partie du réseau public, notamment celle qui est la plus sensible aux incidents, sécurisant ainsi de nombreux particuliers ou professionnels. En complément, nous poursuivrons une politique volontariste en matière de commercialisation afin d'encourager et faciliter les raccordements, tout en restant extrêmement vigilants sur la qualité du travail et éviter les incidents qui viennent parfois décrédibiliser le travail effectué par les collectivités. Enfin, le remboursement des avances financées par les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et le Département pour construire le réseau débutera dès cette année à hauteur de 1,2 M€ pour les intercommunalités et 0,421 M€ pour le Département. Dans ce cadre, je vous propose une enveloppe de 487 500 € au titre du programme Corrèze 100 % Fibre pour 2022.

S'agissant de la téléphonie mobile, tous les pylônes des programmes "centre-bourg" et "1 300 sites stratégiques" sont aujourd'hui activés. Concernant plus particulièrement le programme "New Deal", 28 sites ont déjà été sélectionnés en Corrèze sur proposition du Département dans le cadre des quotas alloués par l'Etat pour les années 2018 à 2022. Sur ces 28 sites, 7 sont en service et 6 le seront cette année. En parallèle, nous examinons la possibilité de lancer une étude sur la couverture mobile du Département afin d'envisager la mise en place d'un programme THD (Très Haut Débit) mobile sur l'ensemble de la Corrèze. Conformément à nos engagements de mandat, une enveloppe de 150 000 € sera dédiée au lancement de ce projet.

En parallèle du développement du Très Haut Débit et de la téléphonie mobile, nous portons aussi une politique du développement des usages et services numériques. Un programme qui s'étoffe d'année en année et pour lequel je voudrais mettre en avant plusieurs actions phares. Tout d'abord, le dispositif "Coup de Pouce Corrèze" pour accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de recherche de financement participatif. Il a mobilisé, depuis 2016, plus de 23 400 contributeurs et généré 5,15 M€ d'investissement. Pour compléter ce dispositif, nous avons lancé "BOOST Projets", qui permet aux porteurs de projets d'être informés et accompagnés. Depuis 2020, 161 ateliers webinaires ont été organisés, enregistrant plus de 2 000 inscriptions. Pour favoriser l'inclusion numérique, le Département a déployé, en 2020, des Pass Numériques permettant de financer des formations à distance à destination de 3 publics cibles : les jeunes éloignés de l'emploi, les seniors et les porteurs de projets. Ce programme permettra de diffuser 5 400 Pass jusqu'en janvier 2023.

Lancée en septembre 2021, l'application "La Corrèze dans ma poche" a déjà été téléchargée plus de 7 000 fois et sera enrichie en 2022. Enfin, le numérique est aussi au service du lien social grâce à la création d'un réseau social pour les seniors, appelé "Ma Corrèze" (*macorreze.fr*), développé en partenariat avec la Fédération Générations Mouvement.

Vous le voyez, entre les infrastructures et les usages, nous avons résolument choisi de donner une longueur d'avance à notre Département, avec des programmes permettant à tous les Corrèziens de profiter du potentiel offert par le numérique.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, tout d'abord, quelques remarques sur la fibre, concernant les problèmes de raccordement constatés que vous avez exprimés dans le rapport, qui ont été repris hier dans la presse avec le communiqué de DORSAL. Je partage tout à fait et m'associe pour dénoncer les abus des opérateurs par rapport aux dégradations des équipements, le recours aux sous-traitants non-contrôlés ou encore les remontées des anomalies. Nous faisons malheureusement le même constat dans les zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement). J'espère que la situation changera réellement, car les Corrèziens sont à bout.

Je note, dans le rapport, la volonté d'enfouissement du réseau public en coordination avec les syndicats d'électrification notamment et, j'imagine, avec les autres concessionnaires de réseau. J'imagine aussi que chacun financera bien sa part avec une clé de répartition bien définie au départ pour éviter les litiges et permettre à tout le monde, de part et d'autre, de faire des économies.

Concernant la téléphonie mobile, rien de nouveau depuis 2018 et le "New Deal". Peu de zones blanches, finalement, ont été résorbées depuis cette date. Seuls 7 sites sont actifs sur les 28 programmés. Il y en a encore bien d'autres. Vous conviendrez que tous les Corrèziens, quels que soient leur lieu d'habitation, devraient avoir rapidement accès à cette technologie si pratique. Vous le savez, la bonne couverture en téléphonie mobile fait partie de l'attractivité de notre territoire, pour accueillir de nouveaux arrivants mais aussi pour l'économie touristique de notre Département. Dans le rapport, nous apprenons que le Cabinet O'Malley Consulting, qui est le maître d'œuvre pour la fibre, pourrait se voir confier un diagnostic sur la couverture du Département en Très Haut Débit, la 5G (cinquième Génération). Fort bien. Mais je pense qu'il est urgent de faire aussi le diagnostic sur la couverture en 4G sous peine de voir encore le fossé se creuser entre les zones rurales et les zones urbaines. La fibre partout et pour tous vous est chère, Monsieur le Président. La téléphonie mobile devrait l'être tout autant.

Concernant les usages du numérique, nous n'avons pas vu beaucoup de nouveautés en faveur de la jeunesse et des familles. Seuls les jeunes éloignés de l'emploi ont droit au Pass Numérique et les 2 Conseillers Numériques recrutés fin 2021 ne suffiront pas à régler les problèmes de tous les autres. A titre de comparaison, sur notre canton, 5 communes se sont regroupées pour le recrutement d'un Conseiller Numérique et je vous confirme que son emploi du temps est bien rempli. Donc, 2 pour l'ensemble de la Corrèze me paraît un peu insuffisant.

Pour ces raisons, nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a 36 Conseillers Numériques en Corrèze. Nous en avons pris 3, dont 1 est parti à la Direction de l'Autonomie et nous en embaucherons un autre. C'est le genre de politique gouvernementale qui laisse à charge un tiers des postes, sans savoir quoi faire des postes. L'ensemble des territoires étant très engagés dans ce dispositif, nous nous poserons peut-être en coordinateur plutôt que de développer notre réseau de Conseillers.

J'entends votre interrogation sur la téléphonie mobile. C'était notre projet de campagne et non le vôtre. Nous n'avons pas fait de communication sur le sujet. La première étape pour s'occuper du 100 % téléphonie mobile est d'avoir un état des lieux précis de tous les réseaux. Cela ne relève pas du tout de notre compétence. Le Département s'est substitué aux communes pour porter le "New Deal" du Gouvernement afin de suivre le mouvement. Ce qu'avait initié François HOLLANDE n'était guère mieux : les 6 premiers pylônes sont achevés, mais il a fallu du temps. Toutefois, la vraie politique gouvernementale ne réside pas dans le "New Deal" mais dans le *roaming*, c'est-à-dire la capacité à accéder au réseau quel que soit le pylône, via un abonnement permettant d'avoir tous les réseaux, quitte à multiplier le coût de l'abonnement, comme pour les télépéages autoroutiers. Que l'on ne me dise pas que ce n'est pas possible techniquement. Si l'on mettait bout à bout tous les réseaux existants, et c'est ce que nous démontrerons avec l'étude, il n'existerait plus beaucoup de zones blanches. Je ne parle pas de la 5G.

L'étude est commandée sur la 5G pour 2 raisons : d'une part, qui peut le plus peut le moins et, d'autre part, je pense que nous avons intérêt, au vu de la position des métropoles et des Verts qui en pilotent un certain nombre et ne veulent pas entendre parler de 5G, de porter un projet 5G et d'aller chercher des financements sur la meilleure technologie du moment. Ce qui est réalisé pour la 5G est adaptable à la 4G ou à la 3G. Nous posons donc la première pierre sur ce sujet. Néanmoins, le plus simple serait qu'un jour, un Gouvernement s'engage en faveur de

l'interopérabilité. En fonction de la cartographie et des éléments que nous aurons, nous regarderons pour utiliser l'ensemble de nos terminaisons fibres, selon des procédés existants dans un certain nombre d'autres pays, et surtout pour construire un plan d'affaires. Soit nous pourrions financer l'investissement avec l'ensemble des partenaires, soit il faudra, comme pour la fibre, un retour sur investissement, auquel cas nous devons être sûrs que les 4 grands opérateurs viendront commercialiser leurs réseaux publics de téléphonie mobile, faute de quoi nos recettes seront égales à zéro. C'est un gros chantier.

J'ai été très étonné du peu de propositions des candidats à la présidentielle sur un sujet qui est très important en milieu rural. Cela témoigne du poids des ruraux dans les grandes élections. Tant que le pays voudra faire de l'argent sur la téléphonie, nous rencontrerons des difficultés.

Pour en revenir au premier point de votre intervention, concernant ce dont la presse s'est fait écho hier, nous nous sommes déjà réunis, ici, en janvier avec l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des postes et de la distribution de la Presse), à qui nous avons demandé d'intervenir. Nous avons des pistes sur lesquelles l'Autorité de Régulation doit faire son travail, en rappelant à l'ordre l'ensemble des opérateurs. Nous y travaillons.

*La délibération n° 302 relative à l'Aménagement Numérique du Territoire –
Programmation 2022
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 303

BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX – DOTATIONS 2022

M. MARSALÉIX – Afin de moderniser le patrimoine départemental bâti, l'adapter au défi de la transition énergétique et améliorer le confort d'usage, nous nous engageons de façon volontariste dans un effort d'investissement venant également soutenir le tissu économique local.

En 2022, le niveau des investissements programmés sur les bâtiments sera de 3 456 300 €. 2,9 M€ seront consacrés aux bâtiments départementaux, notamment Marbot, les Centres d'Entretien Routes, Bâtiments et Fibre, les Maisons de Solidarité Départementales, les Maisons du Département, mais également les sites culturels, sportifs et centres de vacances, bâtiments touristiques et gendarmeries.

En parallèle, nous mobiliserons 5 M€ en faveur des conditions de vie et d'accueil des collégiens avec le plan "Corrèze Bien vivre au collège" dans le cadre du plan pluriannuel des grands investissements. Dès cette année, le plan concernera notamment la restructuration du collège d'Argentat-sur-Dordogne ainsi que la restructuration de la demi-pension de 4 salles de classe et la rénovation de l'internat du collège d'Allasac pour 2,13 M€, l'opération de rénovation énergétique des collèges Jean Moulin et Maurice Rollinat à Brive-la-Gaillarde et Anna de Noailles à Larche pour 1,16 M€.

Concernant le budget de fonctionnement, les fortes augmentations du coût de l'énergie nous amènent à anticiper une hausse des dépenses de fonctionnement. Dans cette perspective, nous prévoyons une enveloppe de 4,42 M€. En parallèle, les dossiers dédiés aux affaires juridiques et aux affaires générales et assemblées se répartissent ainsi : 710 000 € sont mobilisés pour les affaires juridiques, foncières et les assurances ; 1,276 M€ seront dédiés pour les moyens généraux au fonctionnement de notre collectivité ; 1,390 M€ de recettes de fonctionnement sont estimés pour les loyers générés par le patrimoine départemental.

*La délibération n° 303 relative aux Bâtiments et Moyens Généraux –
Dotations 2022
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 304

AIDES AUX COLLECTIVITÉS – DOTATIONS 2022

M. PETIT – L'aide aux collectivités est l'une de nos priorités et de nos actions pour aménager la Corrèze, améliorer le cadre et la qualité de vie des Corrèziens et soutenir l'économie et l'emploi en Corrèze. Afin de s'inscrire à nouveau pleinement dans un objectif de relance et de soutien à l'investissement local, une nouvelle contractualisation pour la période 2021-2023 a vu le jour. Après une année de mise en œuvre, nous remarquons un engagement plus faible que lors de la précédente période. Cette diminution peut s'expliquer principalement par la crise sanitaire, qui a eu un impact non négligeable sur la réalisation de certains projets des collectivités, mais pas uniquement. Mise en place de nouvelles équipes municipales, difficultés d'approvisionnement, flambée des coûts des matières premières, délais de livraison allongés ont entraîné un décalage dans le démarrage des opérations et parfois remis en cause si ce n'est les investissements eux-mêmes, mais aussi les plans de financement. Cela impacte de fait l'ensemble des procédures du dispositif des aides aux collectivités et il nous faut aussi faire preuve d'adaptation et de flexibilité pour les demandes d'avenants et de redéploiement des crédits que nous examinons au fil des réunions de la Commission Permanente. En parallèle, toujours dans un souhait de répondre aux collectivités avec flexibilité, la dotation voirie 2023 pourra être sollicitée dès cette année par anticipation sur simple demande. De même, le nombre d'acomptes pouvant être sollicité dans le cadre des conventions Eau et Assainissement n'est plus limité.

En complément de ces mesures, les dispositifs suivants sont également reconduits :

- la dotation de solidarité communale en direction des 43 communes les plus fragiles : fortement plébiscitée par les élus et facilement mobilisable sur présentation de factures, avec un taux bonifié de 80 %, il est proposé de proroger le dispositif jusqu'en 2023 ;
- la continuité d'un traitement au fil de l'eau pour les aides à l'implantation de Maisons de Santé pour les opérations s'inscrivant dans le cadre du Plan Ambition Santé.

Ainsi, avec la contractualisation 2021-2023, le Département s'affirme de plus en plus dans son rôle de premier financeur des collectivités en Corrèze au service d'un aménagement équilibré et durable de notre territoire.

Pour 2022, afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions, il est proposé un budget d'investissement à hauteur de 14 M€.

M. LE PRESIDENT – Stéphanie VALLEE.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, c'est une politique très attendue et nécessaire pour le soutien à l'investissement des collectivités corréziennes et, plus indirectement, à l'emploi. Le montant du budget est de 14 M€. Il est stable depuis 2019. Le montant réellement versé aux collectivités est au plus bas depuis 2015. En moyenne, entre 2015 et 2021, il était de 11,444 M€. Il est passé à 10 M€. Je partage tout à fait avec vous les causes énoncées dans le rapport : l'élection tardive de 2020 avec la crise COVID, la flambée des prix des matériaux plus récemment et les délais d'approvisionnement. Je crains que cette situation perdure. Vous l'avez rappelé ce matin mais nous pouvons le répéter afin de rassurer les communes : les avenants seront a minima automatiques et systématiquement revus. Je pense qu'il est nécessaire, plus généralement, de réévaluer tous les contrats et tous les programmes qui sont inscrits pour donner une lisibilité aux collectivités et les rassurer. Je voulais aussi vous parler du rapport sur l'eau, dans lequel rien n'est inscrit. Vous avez rappelé ce matin que cela allait venir. Nous voterons ce rapport.

M. LE PRESIDENT – Sur l'eau, nous avons toujours pris date pour juillet après la concertation par rapport au Bassin, dont nous ne pouvons pas être déconnectés. Le travail avance bien avec l'Agence de l'Eau sur la partie contrat de progrès. Concernant les communes, les avenants sont très fluides. Le mal est plus profond. Nous prendrons les changements et les dépassements de projets. Les collectivités ne consommeront pas ce qu'elles avaient programmé. Nous devons être attentifs, car nous restockons de la demande d'aide et les délais s'allongent. Nous disposons des ouvertures budgétaires mais nous devons décider si nous renouvelons une contractualisation pour 2023, 2024 et 2025.

Mme VALLEE – Je pense que les collectivités ont pris conscience de ces réalités. Elles le traduiront lors de la révision de leurs travaux.

M. LE PRESIDENT – Personne n'est à l'abri d'un coup de râpe et de la perspective des 10 M€.

M. LABBAT – Je vais dans le sens de ce que vous avez dit ce matin. Il faut différencier ceux qui ne font pas, les nouveaux élus, qui avaient fait une liste à la Prévert pour se rassurer, et nous en avons tous pâti en raison de pourcentages plus faibles afin de répartir la somme. Désormais, ils sont aux affaires et comprennent le fonctionnement. D'autre part, il y a ceux qui n'ont pas fait en raison de l'augmentation des prêts et de l'explosion des appels d'offres. Je crois qu'il faut que nous ayons tous confiance les uns envers les autres, que nous nous disions les choses et que, lorsque quelqu'un émet une proposition pour qu'il ait le meilleur taux possible, il soit pratiquement sûr de la réaliser, parce qu'il n'a plus l'excuse du nouvel arrivant. Sinon, nous serons tous perdants dans le système.

M. LE PRESIDENT – Nous en aurons beaucoup à traiter lors de la Commission Permanente de mai, tout le monde ayant établi ses budgets. Nous prendrons tout, sans nous poser de question. Il n'y a aucune inquiétude à avoir sur le sujet. Néanmoins, il faudra ensuite que le travail soit fait.

Mme CORNELISSEN – Les aides du Département sont très fluides et très claires, contrairement à celles de l'Etat qui sont très complexes, notamment la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) cette année. C'est aussi pour cela que les projets ne se font pas.

M. LABBAT – Il faudrait peut-être envisager un bonus pour les communes qui sont régulièrement dans l'action. A l'inverse, sans parler de malus, celles qui mettent systématiquement en avant 10 projets et n'en réalisent que 4 devraient être recadrées.

M. LE PRESIDENT – Je suis d'autant plus d'accord que nous n'avons jamais fait de contrôle d'opportunité. On peut nous le reprocher, ce qui a parfois été fait. Mais la priorité d'une commune n'est pas forcément celle de l'autre. La valse des Préfets et des Secrétaires Généraux a conduit, en quelques années, à la fin de la concertation entre la DETR et le Département, ce qui permettait d'éviter ce type de problème. Je ferai un réfléchage très clair auprès du futur Secrétaire Général pour essayer de revenir à la situation antérieure. C'est un travail que nous devons également mener auprès des Maires.

M. LABBAT – Je rajoute la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à ce qu'a évoqué ma collègue. Toutes les communes sont concernées et tributaires pour leur patrimoine. Le Département accompagne toujours tandis que la Région nous demande d'attendre la décision de la DRAC, qui a une méconnaissance totale de l'argent dont elle dispose et risque de voir ses crédits amputés. Nous allons au-devant d'un vrai sujet dans un département comme le nôtre pour tous les monuments inscrits ou non.

M. LE PRESIDENT – Nous n'allons pas refaire le monde ici mais je pense que nous nous sommes compris.

RAPPORT N° 305

POLITIQUE DE L'HABITAT – DOTATIONS 2022

Mme ROBINET – Dans le cadre de notre politique de l'Habitat, notre volonté est d'agir pour améliorer la qualité de vie des Corrèziens tout en contribuant au développement des territoires. S'agissant du guichet habitat, nous avons connu en 2021 une hausse importante des sollicitations. Cela s'est traduit par l'accompagnement de 639 projets, dont 65 % pour l'accession à la propriété et 22 % pour l'amélioration énergétique du logement. En 2021, nous avons aussi soutenu les bailleurs sociaux dans la construction et la réhabilitation de 586 logements et notre partenariat avec les intercommunalités a été poursuivi par la mise en place des programmes opérationnels des territoires. Action phare de notre politique en faveur de la rénovation de l'habitat, le programme Corrèze Rénovation Énergétique a été lancé en septembre 2021 et connaît un large succès avec plus de 2 200 inscriptions à la mi-mars. Une évaluation du dispositif sera envisagée à un an, afin d'envisager des évolutions ou adaptations des dispositifs d'aides en vigueur. En 2022, l'ensemble de nos aides sera poursuivi avec une dotation réévaluée à hauteur de 2,6 M€ pour prendre en compte le volume croissant des demandes.

En parallèle, le Département porte, avec l'Etat, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées qui a pour objectif de favoriser l'insertion dans le logement des Corrèziens les plus fragiles. Dans ce cadre, 2 138 aides ont été accordées en 2021 au titre du FSL (Fonds de Solidarité Logement) et du FCL (Fonds Commun Logement), qui sont les outils financiers du Plan. En 2022, le bilan et la réécriture du Plan pour la période 2022-2026 seront réalisés avec une dotation financière globale identique, à hauteur de 481 000 € auxquels s'ajoute un abondement de 200 000 € au titre de l'insertion, soit un total de 681 000 €.

En parallèle, le Département confirme son partenariat en faveur des Services Habitat Jeunes qui compte 216 places, avec un soutien financier de 185 520 €.

Enfin, s'agissant de la cellule Urbanisme qui instruit les actes d'urbanisme pour les communes conventionnées et connaît une croissance rapide et régulière de son activité, à savoir 78 % de hausse depuis sa création en 2017, le Département percevra 40 000 € de recettes en 2022.

Au total, ce sont donc 2,582 M€ en investissement et 818 040 € en fonctionnement qui sont affectés à la politique Habitat en 2022.

M. LE PRESIDENT – Christian BOUZON.

M. BOUZON – Merci Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur le dispositif Corrèze Rénovation Énergétique, qui est un dispositif nécessaire pour les Corrèziens. Dans ce rapport, le bilan chiffré présenté est relativement positif. Cependant, sur le terrain, nous n'avons pas les mêmes retours. Il y a des confusions entre les offres existantes : France Renov, Ma Prime Energie, les dispositifs promus par certains EPCI sur des panneaux en 4x3... Que pouvons-nous faire pour tenter de clarifier cette situation auprès des Corrèziens et pour faire ressortir l'aide du Département ?

M. LE PRESIDENT – C'est une vraie bonne question, à laquelle Patricia est en train de travailler avec l'ensemble des équipes. Nous avons été précurseurs sur le sujet. Nous l'avons préparé très largement, avec des réunions de concertation, y compris avec l'Etat, la Préfète en personne et l'ensemble de ses services, ainsi que les EPCI. Tout le monde avait donné son accord. Pour une raison inconnue, la Préfète est revenue sur la question des OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat). Les EPCI sont arrivés, talonnés par la Région, sans consulter personne. Tulle, avec qui nous avons toujours bien travaillé, a essayé de faire l'équilibre. Tout est parti à vau-l'eau. Il m'a même fallu appeler personnellement les Présidents d'EPCI pour leur demander d'adhérer à la Maison de l'Habitat de Tulle et leur expliquer qu'il n'y avait aucune notion de concurrence. Pour couronner le tout, 2 actions de

l'Etat, qui a changé ses règles de manière rétroactive, ont ajouté à la pagaille, obligeant à reprendre tous les dossiers réalisés d'octobre à décembre. D'une idée qui était bonne, qui centralisait l'ensemble, nous nous retrouvons avec une multitude de dispositifs auxquels personne ne comprend plus rien.

Sur la partie Corrèze Rénovation Energétique, les embauches de diagnostiqueurs s'améliorent. Nous avons mobilisé un nombre plus important d'artisans et 770 logements sont engagés à date. En revanche, les délais recommencent à se relâcher. Certains diagnostics sont effectués mais ne sont pas rendus. Les familles prennent elles aussi leurs délais. Par ailleurs, nous devons réussir à mobiliser les acteurs de la formation, notamment le GRETA (GRoupement d'ETAbissements spécialisé dans la formation continue), pour attirer des gens sur les métiers de la rénovation énergétique afin d'anticiper les volumes de dossiers. Le second gros volet de Corrèze Rénovation Energétique est le parc social. Le troisième volet, qui est en cours, est l'étude sur notre propre parc bâti.

M. BOUZON – Plusieurs personnes du canton m'ont appelé pour me demander si la société de Malemort, envoyée par Corrèze Rénovation Energétique, intervenait au nom du Département. Une carte ne pourrait-elle pas être envisagée ?

M. LE PRESIDENT – Tu as parfaitement raison. La procédure est en place, sauf que personne ne l'utilise. Un numéro de dossier dédié est attribué dès le départ. Néanmoins, l'afflux des sociétés privées sème le trouble. Il faut que nous considérons la possibilité de mettre en place un système d'identification des intervenants, comme une carte, qui permettrait de rassurer les gens.

*La délibération n° 305 relative à la politique de l'Habitat – Dotations 2022
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 306

TOURISME– DOTATION 2022 ET CONVENTION DE PARTENARIAT CORRÈZE TOURISME

Mme AUDEGUIL – A l’instar de l’an dernier, les attentes des Français pour leurs vacances 2022 sont marquées par l’expérience de la crise sanitaire. Passer du temps en famille ou entre amis, consommer ou voyager de manière plus responsable, dans des destinations moins fréquentées restent des attentes fortement exprimées cette année. Une tendance aux vacances actives, en lien avec la nature, est aussi plébiscitée. La Corrèze, par son caractère préservé, la qualité de ses paysages, son offre de visites insolites, son terroir et ses activités de pleine nature, a tout pour répondre à ces nouvelles attentes. Cela ne fait pas oublier la crise qui a fortement impacté l’activité touristique ces 2 dernières années, avec près de 12 mois sur 24 marqués par des restrictions sanitaires. Toutefois, après une année 2020 compliquée, la Corrèze a su rebondir en 2021 avec une progression de la fréquentation en hausse de 9 % par rapport à 2020. Sans attendre un retour à la normale, ce sont 6,3 M de nuitées qui ont été consommées en 2021. Une très belle activité pour tous les hébergements marchands : hôtellerie et hôtellerie de plein air ont retrouvé leur fréquentation d’avant-crise après leur réouverture à l’issue du printemps. Les Gîtes de France enregistrent, quant à eux, une progression de 36 % des nuitées par rapport à 2020. Une progression importante de la fréquentation des outils digitaux de Corrèze Tourisme : il est à noter une hausse de 26 % par rapport à 2019 sur le site tourismecorreze.com et de 79 % pour le site correzerando.com par rapport à la même période, une très belle visibilité de la Corrèze et de ses territoires avec la campagne de communication audacieuse et percutante "Corrèze secrète", qui a remporté 2 trophées de la communication, ainsi qu’une très belle progression des ventes sur la place du marché départemental, avec 146 prestataires contre 119 en 2020, pour un chiffre d’affaires de 2,4 M€, soit une hausse de 54 % par rapport à 2020. Cela conforte l’intérêt de cet outil, qui satisfait 92 % de ses utilisateurs en leur permettant de préserver leurs marges et de faciliter la gestion de leur activité.

Pour 2022, notre activité sera centrée sur l’atteinte des objectifs fixés dans le cadre du projet Ambition Tourisme, qui entre dans sa troisième et dernière année de mise en œuvre, avec notamment 3 chantiers prioritaires : la poursuite de la transformation numérique de l’ensemble des opérateurs touristiques, le développement de l’offre par l’accompagnement des prestataires et une action ciblée pour attirer de nouveaux investisseurs et porteurs de projets touristiques sur le territoire, le renforcement du positionnement de la destination Corrèze sur le parcours clients au travers d’une promotion percutante. Aussi, les priorités fixées pour 2022 sont :

- Accompagner la performance par le déploiement de l’offre renforcée de Corrèze Tourisme : solution de vente en ligne, e-reputation, formations, coaching, conférences et ateliers favoriseront la montée en gamme de l’offre corrézienne. La modernisation du système touristique sera également au programme pour les opérateurs institutionnels ;
- Développer la prospection et l’accueil d’investisseurs pour revitaliser l’écosystème touristique et favoriser l’implantation de nouveaux projets innovants et porteurs de dynamique pour le territoire ;
- Poursuivre la structuration de l’offre de pleine nature et la promotion sur des sites spécialisés pour faire de la Corrèze une destination reconnue en la matière ;
- Maintenir une communication percutante, audacieuse et portée par l’ensemble des opérateurs de la destination pour augmenter la notoriété de la Corrèze, susciter les réservations et la consommation sur place.

L’ensemble de notre action 2022 doit contribuer à nous positionner de manière proactive et offensive face aux mutations de comportements des clients et aux grands acteurs, au bénéfice d’un tourisme responsable, porteur de sens. Pour répondre à cette ambition, il vous est proposé d’affecter 1 197 983 € à notre politique touristique 2022.

La délibération n° 306 relative au Tourisme – Dotation 2022 et convention de partenariat Corrèze Tourisme est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.

RAPPORT N° 307

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES 2022

M. PEYRET – Le contexte sanitaire, économique et social des 2 dernières années a profondément bousculé de nombreuses habitudes et de nouveaux modes de vie ont été repensés avec la recherche de territoires d'accueil où le lien social apparaît plus prégnant. Ainsi, nos politiques, menées depuis 2015 pour renforcer l'attractivité de notre territoire, répondent aux besoins exprimés par les citoyens, les entreprises et les collectivités publiques. Ces 2 dernières années, notre collectivité a aussi su être réactive et s'adapter rapidement pour rendre encore plus attractif notre territoire. Dans ce sens, en 2021, les dispositifs "Origine Corrèze" et la conciergerie "Corrèze Accueil" ont été confortés afin de faire la promotion de nos savoir-faire et renforcer l'attractivité de la Corrèze. Afin de poursuivre ces engagements en 2022, une enveloppe de fonctionnement de 360 000 € et de 105 000 € en investissement est proposée. Cette enveloppe permettra :

- d'élargir encore le nombre d'utilisateurs de la marque "Origine Corrèze", de l'ouvrir à d'autres activités, de participer à des manifestations importantes et de lancer le label Bistrot "Origine Corrèze" ;
- de structurer la conciergerie "Corrèze Accueil" ainsi que le réseau d'acteurs associés et d'organiser des événements dédiés à l'installation en Corrèze à l'extérieur du département.

En parallèle, le maintien de notre attractivité passe aussi par la valorisation de notre économie et le soutien de ses acteurs. Le partenariat avec les chambres consulaires demeure essentiel. C'est pourquoi nous maintenons nos accompagnements financiers à ces structures. La promotion de notre territoire se traduit également par la valorisation des produits agricoles et des savoir-faire lors des événements. Ce sont ainsi 181 700 € qui sont réservés en 2022 pour promouvoir notre agriculture. Par ailleurs, 400 000 € de crédits en investissement sont budgétés dans le cadre de la convention avec la Région pour accompagner le développement des exploitations agricoles dans la mise en place de projets de diversification et de production à haute qualité ajoutée. 2022 sera aussi la traduction de la volonté de nos collectivités de mettre en place un plan ambitieux pour lutter contre les déserts vétérinaires avec le lancement en début d'année du plan Corrèze Santé Animale qui se traduira par une enveloppe de 295 000 €.

Ainsi, avec 1 978 700 € de dépenses pour l'attractivité et la promotion du territoire, l'année 2022 confirmera notre volonté de continuer la mobilisation pour la Corrèze, son développement et son attractivité. Notre action contribuera à valoriser les compétences du territoire que ce soit par l'innovation ou par l'initiative locale.

Mme TROYA – Monsieur le Président, le Département a mis en place un politique de promotion des productions locales, les produits "Origine Corrèze". Vous êtes très actif pour porter cette action. On ne peut que vous en féliciter. Les produits corréziens ont été mis à l'honneur en Corrèze mais également à Paris. Mais en Corrèze, vous, Monsieur le Président, vous qui avez la compétence des collèges, vous qui vous occupez de nos petits collégiens, pourquoi ne pas vous engager à servir plus de produits "Origine Corrèze" dans nos collèges ? Pourquoi ne pas mettre plus de moyens financiers pour que les collégiens corréziens consomment plus de produits corréziens, avec des objectifs chiffrés et précis ? Pourquoi ne pas faire de nos jeunes collégiens les ambassadeurs de la Corrèze ?

M. LE PRÉSIDENT – Vous n'avez pas dû bien lire notre programme de campagne électorale. Cela viendra, ne soyez pas impatients. L'engagement est à 80 % de produits locaux. Dans la feuille de route, nous requestionnerons les dispositifs qui sont les nôtres. Nous ne pouvons pas mener tous les chantiers de front. Aujourd'hui, la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique) permet aux Départements et aux Régions d'avoir une compétence partagée avec les gestionnaires des collèges. Notre vraie difficulté concerne l'évaluation des consommations sur une année, les différents systèmes informatiques n'étant pas compatibles entre eux. J'aimerais que, dans la commande politique que nous avons passée, nous puissions également examiner la consommation des EHPAD, dans le cadre d'une méthode globale.

*La délibération n° 307 relative au développement et à l'attractivité des territoires 2022
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 308

**MASSIF CENTRAL – CONTRAT DE PLAN INTERRÉGIONAL ETAT-RÉGION –
SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MASSIF – MASSIF CENTRAL 2021-2027**

M. ARFEUILLERE – Dans le cadre de la programmation stratégique pour 2021-2027, les instances du Massif Central ont conduit une concertation auprès de leurs partenaires. A l'issue de cette concertation, le Préfet coordonnateur de massif a transmis au Département une version consolidée de la convention de massif – Massif Central 2021-2027. Etroitement articulée avec la programmation européenne 2021-2027, cette convention de massif, appelée également Contrat de Plan Interrégional Etat-Région (CPIER) est le document de mise en œuvre de l'ensemble des financements dédiés à l'espace Massif Central. Cette convention affiche une enveloppe globale de 206,55 M€ répartis comme suit : l'Etat pour 101,86 M€, les 4 Régions pour 94,69 M€, les 22 Départements pour 10 M€ et EDF à hauteur de 10 M€. A ces financements viendront s'adosser des crédits du Fonds Européen de Développement Rural (FEDER) à hauteur de 40 M€. Pour mémoire, l'enveloppe des Départements est une estimation fondée sur les financements apportés lors des périodes précédentes et qui ont vocation à faire effet levier au fonds FEDER.

En termes d'interventions, le Massif Central a fait le choix stratégique d'accompagner des projets collectifs interrégionaux à caractère expérimental qui apportent une plus-value et une complémentarité aux politiques des Régions qui le composent.

La convention comporte 3 axes :

- Faire du Massif Central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels ;
- Accompagner la transformation des filières économiques du Massif Central ;
- Amplifier l'attractivité des territoires du Massif Central au bénéfice de toutes les populations.

La convention est aussi composée d'un volet transversal innovation doté de 17,4 M€.

Sur la base de ces éléments, nous vous proposons d'approuver la signature de la convention par le Département de la Corrèze. La prochaine réunion de Massif aura lieu au mois de mai.

M. LE PRESIDENT – Elle ne devait pas avoir lieu en Corrèze ?

M. ARFEUILLERE – Le lieu n'est pas fixé.

M. LE PRESIDENT – Ils nous l'avaient promis.

M. ARFEUILLERE – Oui. Nous le leur rappellerons.

*La délibération n° 308 relative au Massif Central – Contrat de Plan Interrégional Etat-Région –
Signature de la convention de Massif – Massif Central 2021-2027
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 401

PARTICIPATION CITOYENNE – DOTATIONS 2022

M. BOUZON – Au début de cette nouvelle mandature, une Commission de la Participation Citoyenne a été mise en place dans le but de travailler collectivement à réconcilier les citoyens avec la chose publique, à les inciter à s’investir et à s’engager dans la vie de notre territoire.

Dans ce cadre, lors de la dernière Assemblée Plénière, nous avons proposé la création d’une Assemblée Citoyenne pour renforcer le dialogue avec les Corrèziens et les inciter à participer aux travaux de la collectivité, à émettre des idées, des avis et même des propositions. Pour constituer cette Assemblée Citoyenne, un appel à candidatures a été lancé et a recueilli 333 candidatures. Le tirage au sort a eu lieu le 21 mars dernier et a désigné les 38 membres et les 8 remplaçants qui composeront cette Assemblée. Instaurée pour une période de 2 ans avec un rôle consultatif, cette Assemblée respecte la parité et la pluralité des territoires avec un homme et une femme par canton, mais également la pluralité des classes d’âge et celle des catégories socio-professionnelles. La première séance d’installation est prévue le 14 avril prochain. Cette séance sera également consacrée à la découverte de la collectivité, son budget et ses principaux projets avant d’aborder d’autres sujets emblématiques, comme celui de l’eau.

En parallèle, la Commission de la Participation Citoyenne a souhaité également donner une priorité à la jeunesse, porteuse d’avenir pour notre Département. Ainsi, pour engager les jeunes dans la citoyenneté, plusieurs actions seront menées :

- La mise en place d’une journée de la citoyenneté départementale : cette journée permettra aux Conseillers Départementaux d’aller à la rencontre des collégiens dans leur canton pour parler bien sûr de citoyenneté, mais aussi de leurs idées, de leurs actions et les inciter à s’engager dans des projets collectifs. Sa mise en œuvre est prévue d’ici l’été ;
- Le lancement d’un appel à projets jeunesse : cette action visera à aider les jeunes à concrétiser des projets ayant pour objectif l’amélioration du bien-être du cadre de vie et/ou de leur environnement au profit de tous les collégiens et extérieurs ;
- Le lancement d’une enquête auprès des collégiens : cette enquête aura pour but d’identifier leurs besoins, connaître leur vision de la Corrèze et de leur avenir ;
- La mise en place de visites organisées à Marbot : ces visites, qui ont déjà démarré, s’adressent aux jeunes Corrèziens et permettent de leur présenter le Département et d’échanger avec eux sur son rôle, ses compétences, ses missions, ainsi que sur les principes de la citoyenneté et de l’engagement.

Enfin, afin de partager et d’accéder à des ressources et de coopérer avec d’autres collectivités sur les sujets de la citoyenneté et de la démocratie participative, il est aussi proposé de rejoindre l’Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (ICPC) pour bénéficier d’un appui logistique et méthodologique.

Pour la mise en œuvre de l’ensemble de ces actions, il est proposé l’adoption d’un budget de 200 000 €.

M. LE PRESIDENT – Sébastien.

M. DUCHAMP – Pour concrétiser cette action de participation citoyenne, la semaine prochaine, nous accueillerons dans cette Assemblée un groupe de collégiens d’Argentat-sur-Dordogne. Cela fait partie de cette initiative. C’est l’occasion de remercier les agents qui ont participé à l’organisation de cette manifestation.

M. LE PRESIDENT – Nous avons de plus en plus de demandes en ce sens. C'est très sympathique. Bravo à tous.

*La délibération n° 401 relative à la Participation Citoyenne – Dotations 2022
est adoptée unanimité.*

Je vous remercie. A très vite. Bon vote.

La séance est levée.

